

UNIVERSITE PARIS X NANTERRE

U.F.R. S.S.A.

Unité de Formation et de Recherche
Sciences Sociales et Administration



**MASTER SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES
MENTION GEOGRAPHIE ET AMENAGEMENT**

2007/2008

Brochure gratuite

U.P.X. Nanterre - Bâtiment D
200 avenue de la République – 92001 Nanterre cedex
<http://www.u-paris10.fr>

SOMMAIRE

Présentation de la composante	page 3
Informations pratiques	page 4
Présentation de la réforme L.M.D.	page 6
Présentation des Masters	page 7
Modalités d'inscription et contrôle de connaissances	page 8
Spécialité de recherche « Dynamiques urbaines comparées »	page 9
Spécialité de recherche « Mondialisation et dynamiques rurales comparées »	page 19
Spécialité de recherche « Territoires et acteurs du risque »	page 31
Spécialité de recherche « Géographie de la santé »	page 39
Spécialité professionnelle « Aménagement et urbanisme »	page 47
Règles de validation des enseignements	page 65
Charte des examens	page 69
Lexique	page 71

► PRESENTATION DE LA COMPOSANTE ►

► Direction de l'UFR

Bernard Bazin bbazin@u-paris10.fr ☎ 4795 D.211d

► Direction du Master Géographie et Aménagement

Jean-Paul CHARVET jean-paul.charvet@u-paris10.fr ☎ 7567 D.308

► Direction du Département Géographie et Aménagement

Directrice : Yvette VEYRET y.veyret@wanadoo.fr ☎ 7584 D.401

Directeur adjoint : Laurent FECKOUA feckoua6@noos.fr ☎ 7570 D.406

► Secrétariat

David DOSSIN david.dossin@u-paris10.fr ☎ 7558 D.214B

Tronc commun Géographie et mondialisation Épistémologie de la géographie Outils de la géographie : cartographie et SIG Langues			
Spécialités			
Dynamiques Urbaines Comparées Dir. Professeur Philippe Gervais-Lambony	Géographie de la santé Dir. Professeur Gérard Salem	Mondialisation et Dynamiques rurales comparées Dir. Professeur Jérôme Marie	Environnement, territoires et acteurs du risque, analyses comparées Dir. Professeure Yvette Veyret

► Bibliothèques d'UFR :

- **Bibliothèque Aménagement et urbanisme** : Catherine LOTH ☎ 7582
email : catherine.loth@u-paris10.fr
- **Bibliothèque Géographie** : Claude DENEUX ☎ 7560 email : claudedeneux@u-paris10.fr

ORGANIGRAMME DE L'UFR S.S.A.

EQUIPE DE DIRECTION DE L'UFR		
DIRECTEUR B.BAZIN Bureau D211D Poste 47.95 DIRECTRICES AJOINTES L.SEVE Bureau D208 Poste 47.68 C. VALLAT Bureau A313 Poste 58.93 COORDINATRICE DES ENSEIGNEMENTS DE LANGUES C. PERROT Bureau D109 Poste 70.91 RESPONSABLE ADMINISTRATIF N. VILLARD Bureau D211 E Poste 4714 RESPONSABLE ADMINISTRATIF ADJOINT P. NURBEL Bureau D211 B Poste 58.37 REPROGRAPHIE H. GAY Bureau D 204 Poste 40.50	SECRETARIAT DE DIRECTION V.BOUMENDIL Bureau D211C Poste 56.05 CHARGÉE DES MOYENS - EXAMENS C.MARQUIS Bureau D203 Poste 7568 GESTION DU BUDGET F.DELGOVE Bureau D211 A Poste 75.88 T. PILLARD Bureau D211 A Poste 59.94 GESTION DES ENSEIGNANTS S. BEN SALEM Bureau D210 Poste 75.74 A.M. AMSELLEM Bureau D210 Poste 75.74 GESTION DES EMPLOIS DU TEMPS M. KONE Bureau D 210 Poste 75.44 COURRIER G. BASSO Bureau D213 A Poste 47.13	

INFORMATIONS PRATIQUES

CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2007-2008

PREMIER SEMESTRE

- **Rentrée universitaire** : Lundi 08 octobre 2007
- **Vacances de Noël** : Du samedi 22 décembre 2007 après les cours
au lundi 07 janvier 2007 au matin
- **Fin des enseignements** : Samedi 19 janvier 2008
- **Semaine banalisée** : Du lundi 21 au samedi 26 janvier 2008
- **Examens** : Du lundi 28 janvier au samedi 09 février 2008

DEUXIEME SEMESTRE

- **Reprise des cours** : Lundi 11 février 2008
- **Vacances d'hiver** : Du samedi 1^{er} mars 2008 après les cours
Au lundi 10 mars 2008 au matin
- **Vacances de printemps** : Du samedi 19 avril après les cours
Au lundi 05 mai 2008 au matin
- **Fin des enseignements** : Samedi 31 mai 2008
- **Semaine banalisée** : Du lundi 2 juin au samedi 7 juin 2008
- **Examens** : Du lundi 9 juin au samedi 28 juin 2008
- **Jury de la première session** : Du lundi 30 juin au vendredi 4 juillet 2008

Examens de la session de septembre :

Du lundi 1^{er} septembre 2008 au samedi 20 septembre 2008

Jury de la seconde session :

Du lundi 22 septembre 2008 au samedi 27 septembre 2008

DIVISION DES ETUDES ET DE LA VIE ETUDIANTE

- SERVICE DES INSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES **Bâtiment A**
- SERVICE DES DIPLÔMES **Bâtiment A – 2^{ème} étage**
- SERVICE DES BOURSES **Bâtiment E -RDC-Salle E01**
- SERVICE DES ETUDIANTS ETRANGERS **Bâtiment A – 1^{er} étage**
- TUTORAT **Bâtiment E –Rez-de-chaussée**
- SERVICE HANDICAPS ET ACCESSABILITES **Bâtiment DD.R05**

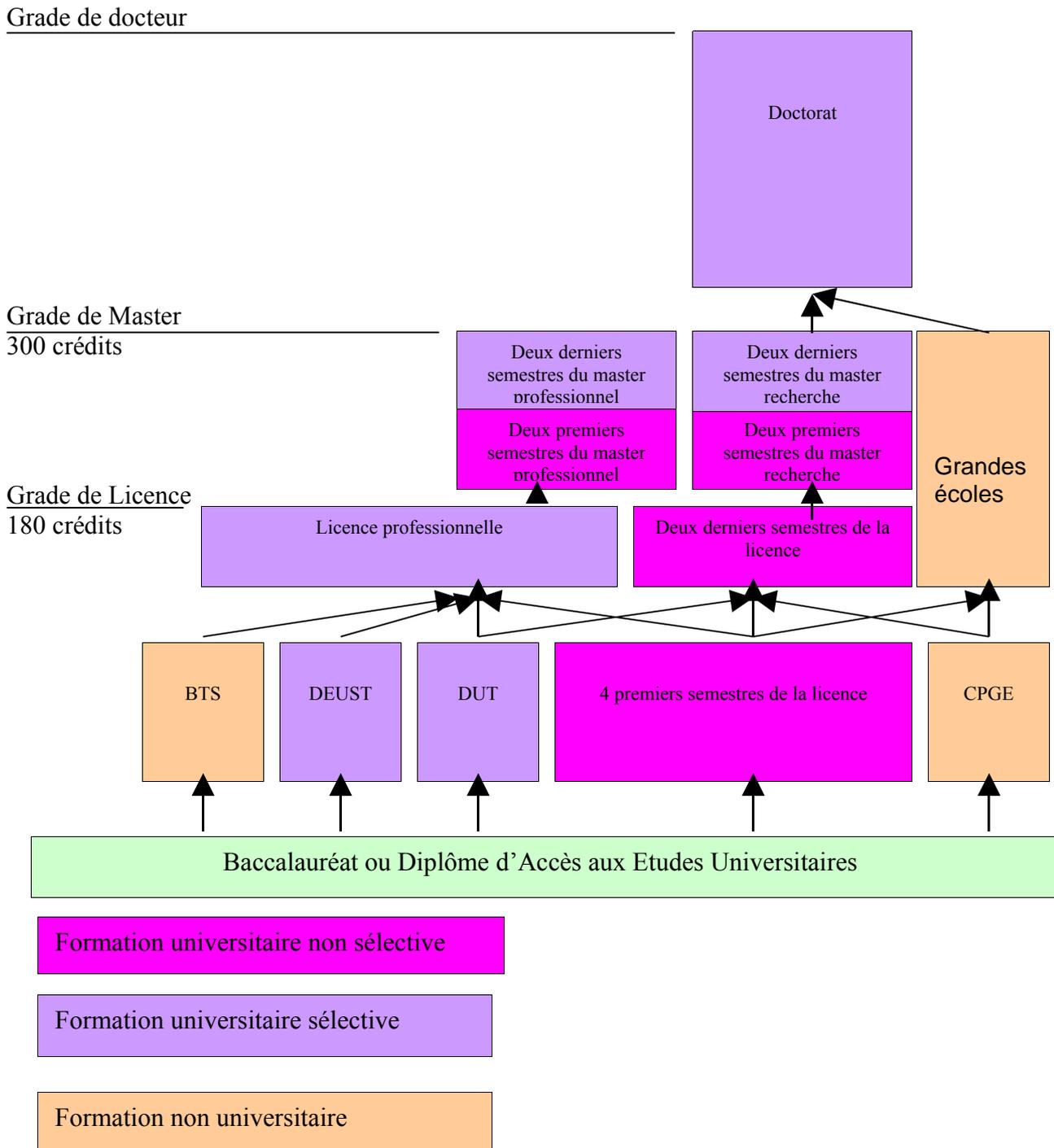
Services en relation avec la division des études et de la vie étudiante

- SCUIO **Bâtiment E1 Salle 14**
- SERVICE MEDICAL **Bâtiment E – Salle 05**
- ASSISTANTES SOCIALES DU CROUS **Bâtiment C – Salle C20**
- SERVICE DES RELATIONS INTERNATIONALES **Bâtiment A – Salle 107A**

PRESENTATION DE LA REFORME LMD

SCHEMA DES ETUDES SUPERIEURES

Schéma des études supérieures
à l'issue de la réforme « L-M-D »



Le département de Géographie/Aménagement de l'université de Paris X - Nanterre propose un Master Recherche, mention "Géographie et Aménagement", qui comprend lui-même quatre spécialités et un Master Professionnel "Aménagement et Urbanisme".

La direction de l'Equipe de formation de Master est assurée par le Professeur Jean-Paul Charvet.

Les quatre spécialités du Master Recherche sont les suivantes :

- **Dynamiques urbaines comparées** (Directeur : Professeur Philippe Gervais-Lambony), Spécialité qui fonctionne en cohabilitation avec l'Université de Cergy-Pontoise et l'Ecole d'Architecture de Paris-Val-de-Seine et pour laquelle existent des conventions avec les Universités de Paris 1 et de Paris 12 ainsi qu'avec l'EHESS (Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales). Les recherches en cours portent aussi bien sur les villes du Nord que sur celles du Sud.

- **Géographie de la santé** (Directeur : Professeur Gérard Salem)
Spécialité qui fonctionne en cohabilitation avec l'Université de Paris 12 et pour laquelle des conventions ont été passées avec les Universités de Paris 5, de Paris 6 ainsi qu'avec l'INED et l'IRD. Il s'agit de la seule spécialité de Master qui existe dans ce domaine pour toute la France.

- **Mondialisation et dynamiques rurales comparées** (Directeur : Professeur Jérôme Marie), Spécialité qui fonctionne en cohabilitation avec l'Institut Agronomique Paris-Grignon et pour laquelle des conventions d'enseignement et de recherche ont été passées avec l'Université de Paris 7 et le CIRAD (Centre de Coopération International en Recherche Agronomique pour le Développement).
Les recherches en cours portent aussi bien sur les campagnes des pays du Sud que sur celles des pays du Nord.

- **Environnement, territoires et acteurs du risque, analyses comparées**
(Directrice : Professeure Yvette Veyret)
Spécialité qui fonctionne en cohabilitation avec l'Université de Cergy-Pontoise.

Le Master Professionnel "Aménagement et Urbanisme"

(Directrice : Professeure Colette Vallat) fonctionne dans le cadre d'une cohabilitation avec l'Ecole d'Architecture de Paris-Val-de-Seine. L'équipe enseignante est composée d'universitaires et de professionnels : elle forme aux métiers de l'aménagement et de l'urbanisme et offre une spécialisation dans le domaine du Projet urbain et du montage opérationnel.

L'ensemble de ces enseignements de Master placent résolument **l'approche géographique au coeur de leurs problématiques** : peu nombreux sont les Masters qui, en France, ont pris une option aussi forte. Concrètement, on y étudie de façon systématique et privilégiée les structures spatiales, les inégalités spatiales et socio-spatiales, les dynamiques territoriales, les dynamiques socio-spatiales avec l'ensemble de leurs dimensions économiques, sociales, politiques, identitaires ... aussi bien dans les pays du Nord que dans ceux du Sud, dans le contexte global de la mondialisation. Tout ceci permet de déboucher sur ce qui constitue le coeur de la réflexion géographique : **l'organisation des territoires**, à différentes échelles, avec ses déclinaisons en terme d'aménagement et de gestion de l'environnement.

Dans le cadre de ces thématiques généralistes, des compléments sont fournis par des approches pluridisciplinaires fondées en particulier sur l'intervention d'enseignants-chercheurs et de professionnels extérieurs à l'université de Paris X. L'objectif principal est de transmettre aux étudiants une solide capacité à analyser des territoires et à proposer des aménagements pour ces territoires.

Modalités d'inscription et de contrôle des connaissances

(Ces modalités sont communes aux quatre spécialités "recherche" du Master ainsi qu'au Master professionnel "aménagement")

L'inscription en M1 est ouverte aux étudiants titulaires d'une licence ou d'un diplôme de niveau équivalent.

En M1, le contrôle des connaissances est organisé par EC et par UE sous forme de préparation de dossiers ainsi que d'épreuves écrites ou orales et de travaux sur table effectués en salle à l'université. Au second semestre la réalisation d'un mémoire de recherche donne lieu à une soutenance orale publique.

L'inscription en M2 se fait après examen du dossier des candidats et/ou d'une audition par l'équipe enseignante de chaque spécialité.

En M2, le contrôle des connaissances est organisé, comme en M1, par EC et par UE sous forme de préparation de dossiers ainsi que d'épreuves écrites ou orales et de travaux sur table effectués en salle à l'université. Au second semestre la réalisation d'un mémoire de recherche donne lieu à une soutenance orale publique.

Les notes obtenues se compensent uniquement par semestre.
Elles ne se compensent pas entre les semestres, ni entre les années.

1. Spécialité de recherche -"DYNAMIQUES URBAINES COMPARÉES"

Directeur : Philippe GERVAIS-LAMBONY

Responsable pour l'Université de Cergy-Pontoise: Sid-Ahmed SOUIAH

Responsable pour l'Ecole d'Architecture de Paris Val de Seine : Jean-Claude CROIZÉ

Responsables pour Paris X : Alain DUBRESSON (M2), Frédéric DUFAUX (M1)

PRÉSENTATION

La fin du XX^{ème} et le début du XXI^{ème} sont non seulement caractérisés par une poussée ubiquiste de l'urbanisation mais également par des tendances contradictoires qui contraignent à revisiter les théories les mieux établies. Sans nier les spécificités des mondes dits développé et en développement, nous proposons de confronter les objets, les problématiques et les méthodes mobilisés, au Nord et au Sud, par les laboratoires et équipes de recherche concernés, en mettant l'accent sur quelques grandes thématiques nourrissant la confrontation-comparaison, par exemple : la métropolitain, les ségrégations, territoires et identités, le gouvernement des villes, citadinité et urbanité, les politiques publiques dans la mondialisation, l'équité territoriale, territoires et réseaux.

La spécialité de master Dynamiques urbaines comparées réunit des spécialistes de la ville travaillant sur des terrains du Sud comme du Nord. Cette formation à la recherche sur l'urbain est cohabilitée par Paris X, l'Ecole d'Architecture de Paris Val de Seine et l'Université de Cergy Pontoise, les équipes pédagogiques sont communes et les enseignements ont lieu sur ces différents sites. Par ailleurs des conventions sont établies avec les Universités de Paris I, Paris 7, Paris 13 et avec l'EHESS. Les thèmes d'enseignement et de recherche proposés aux étudiants s'articulent autour d'une réflexion sur les dynamiques socio-spatiales à l'œuvre dans les villes du 3^e millénaire, de leurs dimensions sociales, économiques, identitaires et politiques. La spécialité tire profit des nombreuses collaborations internationales (Afrique subsaharienne, Amérique du Sud, Etats-Unis, Europe, Maghreb) déjà mises en place par les chercheurs des équipes d'appui.

En première année de master les enseignements sont communs à tous les étudiants de la spécialité et laissent une large place à la pluridisciplinarité. Ils comprennent une formation poussée aux outils et techniques de la géographie (SIG, cartographie assistée par ordinateur, méthodes d'enquêtes...), complétée par un perfectionnement de la pratique des langues, indispensable tant dans notre perspective comparatiste que pour favoriser la mobilité européenne des étudiants. Les étudiants réalisent durant le second semestre de chaque année un mémoire ou rapport sous la direction d'un membre de l'équipe enseignante. Durant la seconde année de master, les étudiants peuvent choisir entre un parcours « villes des Sud » et un parcours « villes des Nord ».

Le débouché d'un master recherche est la réalisation d'une thèse de doctorat, ici dans le domaine des études urbaines. Mais les étudiants à l'issue de leur première année pourront se voir attribuer un diplôme équivalent à l'actuelle maîtrise et à l'issue de la première ou deuxième année se diriger vers les métiers de la ville, dans les collectivités territoriales, bureaux d'études, organismes de développement, ONG, etc. Les étudiants ayant mené à bien leur première année peuvent aussi se réorienter vers une deuxième année de master professionnel.

PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DES VOLUMES HORAIRES ET DE LA STRUCTURE DE LA SPÉCIALITÉ « DYNAMIQUES URBAINES COMPARÉES »

Semestre 1 : 159 heures, 30 ECTS

Semestre 2 : 28 heures, 30 ECTS

Semestre 3 : 136 heures, 30 ECTS

Semestre 4 : Séminaire final, 30 ECTS

- le premier semestre (master première année) comprend deux unités d'enseignement fondamental (UE1 et UE2), une unité d'enseignement de langue vivante (UE3, complémentaire), une unité d'enseignement complémentaire (UE4) et une unité d'enseignement libre (UE5).
- le second semestre (master première année) comprend deux unités d'enseignement fondamental. La première correspond au rapport de recherche (UE1) et la seconde (UE2) à un enseignement général sur les villes du monde approchées à travers 4 grandes thématiques. Une unité d'enseignement complémentaire (UE3) est consacrée à un enseignement méthodologique lié à la réalisation du travail de recherche.
- le troisième semestre (master deuxième année) comprend deux unités d'enseignement fondamental (UE1 et UE2), une unité d'enseignement complémentaire avec des options (UE3) et une unité libre (UE 4). L'UE 2 a la particularité d'offrir un choix de « filières » selon que l'étudiant travaille sur des cas du Nord ou du Sud.
- le quatrième semestre (master deuxième année) est consacrée à la réalisation du mémoire de recherche.

Les cours ont lieu à l'**Université de Paris X-Nanterre** ou à l'**Université de Cergy-Pontoise** et certains enseignements se déroulent dans les locaux de l'**École d'Architecture de Paris Val de Seine**.

L'ensemble des cours et séminaires, en M1 et M2, est réparti sur **un nombre limité de semaines (d'octobre à février)**, afin de ne pas disperser les enseignements et de laisser le maximum de temps aux activités individuelles des étudiants : lectures, intégration dans les équipes d'accueil, rédaction des travaux personnels et du mémoire de master.

L'assiduité est requise pour tous les enseignements. Elle est matérialisée par la signature d'une feuille de présence propre à chaque cours ou séminaire. La validation des notes est conditionnée par l'assiduité.

L'étalement de la préparation de la deuxième année de master **sur deux ans** est possible si besoin, les étudiants doivent en faire la demande justifiée à l'inscription.

Le premier semestre de M1 comprend trois UE communes aux spécialités recherche de la mention Géographie et aménagement de l'Université de Paris X (UE1, UE 2 et UE3), une UE (UE4) de spécialité et une UE libre.

UE 1 fondamentale : Problématiques spatiales du monde contemporain : fronts de recherche et épistémologie, 32 heures, 9 ECTS

L'UE comprend deux enseignements qui se déroulent à l'Université de Paris X :

- **Cours 1.** Géographie et mondialisation. Cours général sur la discipline dans le contexte mondial actuel. A savoir : qu'est-ce que la mondialisation selon le point de vue du géographe ? Observe-t-on des dynamiques territoriales nouvelles liées à la mondialisation, et, si oui, lesquelles ? Quelles sont les questions d'ordre politique soulevées pour le géographe par les processus de mondialisation en cours ?

Enseignant responsable : Philippe Gervais-Lambony.

Volume horaire : 10 heures. 5 séances de 2 heures, les lundi matin en début de semestre.

- **Cours 2.** Epistémologie de la géographie.
Enseignement général d'épistémologie, à partir de lectures de textes.
Enseignant : Jean-François Deneux.

Volume horaire : 20 heures. 10 séances de 2 heures les lundis après-midi.

Contrôle des connaissances : une épreuve écrite de 3 heures portant sur l'ensemble des enseignements. Cette épreuve écrite unique constituera la note de l'UE 1.

UE 2 complémentaire : présentation des outils de la géographie. 20 heures, 6 ECTS

Enseignants responsables de l'UE : J. Marie (PX) et S-A. Souiah (UCP).

Au choix en fonction des besoins et parcours antérieurs des étudiants :

— Cartographie. Enseignement à l'UPX. Enseignant : E. Lezy, S. Rican.

— Formation à l'usage des SIG. Enseignement à l'UCP. Enseignant : S-A Souiah.

Volume horaire : 20 h.

Contrôle des connaissances : exercices en salle ou dossier, une note pour l'ensemble de l'UE.

UE 3 complémentaire, LVE : Anglais « géographique ». 20 heures, 6 ECTS

Enseignants responsables : Sonia Lehman-Frisch (IUFM Versailles).

Basé sur la lecture de textes de géographie en langue anglaise, cet enseignement vise à améliorer ou acquérir le vocabulaire spécifique à la discipline en anglais, mais aussi à s'ouvrir à la littérature scientifique anglophone, à analyser les différences entre les notions et concepts utilisés (souvent difficilement traduisibles) et à s'initier aux « manières d'écrire » de la géographie anglophone. Les étudiants débutant en anglais pourront suivre un enseignement de langue anglaise en lieu et place de cette UE 3. Lieu d'enseignement : Paris X (les vendredi matin) ou UCP selon le lieu d'inscription.

Contrôle des connaissances : rédaction d'une note de synthèse sur un texte de langue anglaise.

UE 4 fondamentale : Approches pluridisciplinaires des espaces urbanisés, 74 heures, 6 ECTS

Enseignants responsables : C. Vallat (UPX), P. Rivoirard (EAPVS), D. Desponds (UCP).

Cette UE relève des spécialités. Les étudiants doivent suivre les EC « Géographie et études urbaines » (1,5 ECTS), « Lectures de villes et méthodologies des études urbaines » (1,5 ECTS) ainsi que **deux EC** au choix dans la liste suivante. Les enseignements, sauf exception, représentent un volume horaire de 16 heures.

- Géographie et études urbaines. *Cet enseignement présente dans leur diversité les approches géographiques actuelles des espaces urbanisés. Il sert à aider l'étudiant dans le choix de ses orientations de recherche futures, d'où son caractère obligatoire pour tous.* Enseignant : Colette Vallat. Lieu : Paris X, les mardi matin.

- Lectures de ville et méthodologies des études urbaines. *Cet enseignement est fondé sur la lecture de textes scientifiques internationaux et français sur les espaces urbanisés. Il s'agit d'ouvrir aux étudiants des perspectives théoriques en vue de leur futur travail de recherche tout en les initiant aux méthodologies de la recherche.* Enseignants : Frédéric Dufaux, Philippe Gervais-Lambony (26 heures). Lieu : Paris X.

- Sociologie urbaine. Enseignant : B. Dussart. Lieu : Paris X.

- Politiques et acteurs du risque. Enseignant : G. Hubert. Lieu : UCP.

- Les théories urbaines, du XIX^{ème} siècle au premier XX^{ème} siècle. Enseignant : Philippe Rivoirard. Lieu : EAPVS.
- L'urbanisation du Second Vingtième Siècle en France : processus et problématiques Enseignant : J.-C. Croizé. Lieu : EAPVS.
- Les réseaux techniques urbains. Enseignant : A. Sanders.

Contrôle des connaissances : les étudiants doivent avoir deux notes. L'une est obtenue par une épreuve écrite commune aux enseignements « Géographie et études urbaines » « Lectures de villes et méthodologies des études urbaines ». Pour leur seconde note, les étudiants choisissent celui des deux autres EC qu'ils suivent dans lequel ils souhaitent être évalués.

UE 5. Libre. Volume horaire minimum : 13 heures, 3 ECTS

Enseignant responsable : E. Auclair (UCP).

Les étudiants ont à choisir, en accord avec l'équipe pédagogique de la spécialité, un enseignement parmi des enseignements d'autres spécialités de master de la mention « Géographie et Aménagement » de Paris X ou « Espaces et sociétés » de l'Université de Cergy-Pontoise ou parmi les cours de l'UE 4 qu'ils n'auront pas déjà suivi. Dans le cas du choix d'un enseignement de langue vivante, le choix pourra être fait dans une institution non-cohabilitée.

Contrôle des connaissances : fonction de l'EC choisie.

Année 1, semestre 2	30 ECTS
----------------------------	----------------

UE 1 fondamentale : Rapport de recherche de M1, 18 ECTS

Enseignants responsables : P. Gervais-Lambony (UP X), S.-A. Souiah (UCP)

L'étudiant prépare au cours de cette première année un document écrit (de 50 à 80 pages) dans le domaine de recherche qu'il a choisi et dont la forme sera définie conjointement avec son directeur de recherche (élaboration d'une problématique de recherche, travail bibliographique, rapport de travail de terrain, etc.). Le sujet et la forme du rapport, ainsi que l'enseignant-chercheur qui le dirigera, doivent impérativement être déterminés dès le début du semestre.

Contrôle des connaissances : le document écrit produit par l'étudiant et une présentation orale.

UE 2 fondamentale : Approches comparatives, 18 heures, 9 ECTS

Enseignants responsables : Frédéric Dufaux (UP X), Didier Desponds (UCP)

Les étudiants de la spécialité « Dynamiques urbaines comparées » suivent trois enseignements conçus pour traiter simultanément, dans une perspective comparatiste, des villes dites « du Nord » et des villes dites « du Sud »¹ (6 heures, 3 ECTS par enseignement) :

- *Identités territoriales et ségrégations* (enseignants : P. Gervais-Lambony, S.-A. Souiah ; lieu : UP X).
- *Métropolisation et gouvernement urbain* (enseignants : A. Dubresson, F. Dufaux ; lieu : UP X).
- *Mobilités et transports urbains* (enseignant : P. Zembri ; lieu : UCP).

A l'exception de Mobilités et transports urbains, les enseignements ont lieu à Paris X les lundi et mardi pendant 3 semaines (3 séances de 2 heures)

Contrôle des connaissances : les étudiants choisissent celle des trois EC qu'ils suivent dans laquelle ils souhaitent être évalués. Une seule note pour l'ensemble de l'UE.

UE 3 complémentaire : séminaire méthodologique, 10 heures, 3 ECTS

Enseignant responsable : P. Gervais-Lambony (UP X).

Méthodes d'enquête et techniques de recherche bibliographique. Il s'agit d'un enseignement axé sur les méthodes de recherche qualitative, sur le travail de construction et de préparation du rapport de recherche et de futurs terrains. L'enseignement a lieu dans l'université d'inscription des étudiants.

Contrôle des connaissances : réalisation d'un dossier méthodologique.

¹ Les étudiants partant sur un terrain éloigné pour y réaliser des travaux de terrain ou des recherches bibliographiques pourront, si c'est absolument nécessaire et en accord avec le responsable de la formation et leur directeur de recherche, être dispensés de certains enseignements ou bien les suivre lors de leur deuxième année de master.

UE 1. Fondamentale : Regards croisés sur la ville, 24 heures, 3 ECTS

Enseignant : Alain Dubresson (UP X), Philippe Gervais-Lambony (UPX).

Cet enseignement partira de cas urbains du Nord et du Sud, posera la question de la raison d'être de cette distinction mais aussi de ses limites et des problèmes qu'elle pose, proposera enfin des pistes de réflexions comparatistes.

Après deux journées de séminaire en début de semestre, l'enseignement comprendra 6 séances de deux heures, hebdomadaires, les lundis après-midi.

Lieu d'enseignement : Université de Paris X.

Contrôle des connaissances : évaluation commune avec l'UE 2.

UE 2. Fondamentale : Villes des Suds, villes des Nords 60 heures, 15 ECTS

Enseignants responsables : C. Vallat (UPX), F. Bost (UPX), S.-A. Souiah (UCP).

Les étudiants, en fonction de leur terrain d'enquête, font le choix entre deux blocs d'enseignement (parcours), « Villes des Nord » ou « Villes des Sud ». Chacun de ces blocs est constitué d'un module central thématique (40 heures d'enseignement) et de deux EC régionaux. En fonction des sujets, les étudiants peuvent suivre aussi des enseignements de l'autre parcours.

Le module central de chaque parcours vise d'une part à aborder des thématiques générales dans le cadre de l'aire géographique étudiée, d'autre part à présenter les spécificités de la recherche dans les villes des deux « ensembles ». Cet enseignement prendra en compte les approches des sociétés, des économies, des politiques et des cultures urbaines dans le contexte de la phase actuelle de la mondialisation tout en présentant les principaux fronts de recherche dans les laboratoires d'accueil. Les séminaires ont lieu les jeudi et vendredi.

Les enseignements sont répartis sur les trois établissements selon un programme de conférences défini chaque année. Certains des enseignements optionnels régionaux sont dispensés dans des établissements avec lesquels ont été établies des conventions (Paris I, EHESS).

Contrôle des connaissances : une épreuve écrite commune à l'UE 1 et l'UE 2, organisée dans chacun des deux parcours.

UE 2. Parcours « villes des Suds »

Enseignants responsables : François Bost et Sid-Ahmed Souiah

Module central², 40 heures, 12 ECTS

4 séminaires de deux jours : **les acteurs internationaux dans les villes des Suds** (F. Bost) ; **citadinités et territorialités dans les villes des sud** (P. Gervais-Lambony, S-A Souiah) ; **changement économique et recompositions urbaines** (A. Dubresson, J-F Steck) ; **gestion urbaine, gouvernance et gouvernement des villes** (A. Dubresson).

Séminaire régional : 2 enseignements au choix, ou 1 enseignement et un des séminaires régionaux villes des Nord. 20 heures, 3 ECTS

Villes d'Afrique subsaharienne (A. Dubresson et J.-F. Steck)

Asie Orientale (T. Sanjuan, Paris I)*³

Villes d'Orient Proche et Moyen et d'Afrique du Nord (P. Philifert, S-A Souiah)

Perception, représentation et aménagement des territoires urbains, Europe-Amérique latine, XVI-XXIe siècle (A. Musset, EHESS)*

UE 2. Filière « villes des Nords»

Enseignants responsables : J.-C. Croizé (EAPVS), D ; Desponds (UCP) ; C. Vallat (UP X).

Module central, 40 heures, 12 ECTS

4 séminaires de deux jours : **métropolisation et recomposition territoriale ; temporalités, patrimoine et développement durable ; politiques territoriales, systèmes d'acteurs et modes de gouvernement urbain ; la fabrication de la ville**

² Les enseignements 1, 4 et 5 de ce bloc sont mutualisés avec le master professionnel « Développement économique et territorial » de la mention Sciences sociales du master de l'Université de Paris X-Nanterre.

³ Les enseignements suivis d'un astérisque sont mutualisés par convention avec d'autres établissements.

Séminaire régional : 20 heures, 3 ECTS

Deux enseignements obligatoires (à moins de choisir un des séminaires régionaux du parcours Sud) qui se déroulent à l'Université de Paris X :

Villes européennes et méditerranéennes (C. Vallat)

Dynamiques des villes anglo-saxonnes et théorie urbaine (S. Lehman-Frisch)

UE 3. Complémentaire : Outils de recherche, 40 heures, 9 ECTS

Enseignant responsables : S.-A. Souiah (UCP).

Les étudiants suivront deux enseignements au choix dans la liste ci-dessous. Ce choix se fera en accord avec le directeur de mémoire et en fonction des besoins pour la recherche de chacun. Les étudiants souhaitant se spécialiser dans l'usage des SIG devront obligatoirement suivre **les deux** enseignements de géomatique. Les étudiants pourront en tant que de besoin faire le choix de suivre plus de deux enseignements.

1) Géomatique 1 : structuration et traitement de données. Enseignant : S.-A. Souiah (UCP). Lieu d'enseignement : UCP.

2) Géomatique 2 : SIG Réservé aux étudiants devant faire un usage lourd des SIG. Enseignant : S.-A. Souiah (UCP). Lieu d'enseignement : UCP.

3) Enquête qualitative. Enseignant : A. Sander, C. Vallat (UP X). Lieu d'enseignement : UP X.

5) Cartographie. Enseignant : D. Blanchon (UP X). Lieu d'enseignement : UP X.

6) Lecture d'images, télédétection. Enseignant : D. Desponds (UCP). Lieu d'enseignement : UCP.

Chaque enseignement est de 20 heures et sera comptabilisé pour 4,5 ECTS.

Contrôle des connaissances : fonction de chaque enseignement, une épreuve écrite ou réalisation d'un dossier. Les étudiants choisissent celui des deux enseignements qu'ils suivent dans lequel ils souhaitent être évalués.

UE 4. Libre, Volume horaire minimum : 12 heures, 3 ECTS

Enseignant responsable : E. Auclair (UCP).

Les étudiants ont à choisir, en accord avec l'équipe pédagogique de la spécialité, un enseignement extérieur à la formation ou parmi les cours de l'UE 2 qu'ils n'auront pas déjà suivi, ou parmi des enseignements d'autres spécialités de master de la mention « Géographie et Aménagement » de Paris X ou « Développement territorial » de l'Université de Cergy-Pontoise. Des enseignements assurés à l'Université de Paris XII, master TERA, sont aussi recommandés. Dans le cas du choix d'un enseignement de langue vivante, le choix pourra être fait dans une institution non-cohabilité.

Contrôle des connaissances : fonction de l'enseignement suivi.

Année 2, semestre 2	30 ECTS
----------------------------	----------------

Le dernier semestre du master est consacré à la réalisation du mémoire final.

UE 1. Fondamentale. Mémoire de master , 27 ECTS

Enseignants responsables : P. Gervais-Lambony (UPX) et S.-A. Souiah (UCP).

Une note est attribuée au mémoire de recherche produit par chaque étudiant après soutenance devant un jury composé du directeur du mémoire et de deux autres enseignants de la formation ou invités spécifiquement en fonction du sujet.

Le mémoire de master est le fruit d'un travail personnel de recherche **de 60 à 120 pages**, définissant une problématique de recherche, une méthodologie et les premiers résultats d'une démarche pouvant conclure au dépôt d'un sujet de thèse.

UE 2. Complémentaire. Soutenance des travaux, 3 ECTS

L'initiation à la recherche s'organise au sein des unités de recherche qui abritent les équipes d'accueil de la formation et offrent des séminaires de recherche, des possibilités d'intégration à des recherches en cours. Ils constituent les lieux par excellence de l'élaboration du mémoire de fin de master. C'est aussi au sein de ces équipes d'accueil que les étudiants, à l'issue de leur master et sous réserve qu'ils l'obtiennent avec au moins la mention bien, seront intégrés, en fonction de leur sujet et de l'appartenance de leur directeur de thèse.

LABORATOIRES D'ACCUEIL À PARIS X-NANTERRE :

Gecko, laboratoire de Géographie Comparée des Suds et des Nords (<http://www.geckonanterre.net>), EA 375, directeur : Philippe Gervais-Lambony.

MOSAÏQUES, Mutations et Organisations Spatiales : Approches Internationales comparées des Questions Urbaines et de leurs Enjeux Socio-spatiaux, Equipe d'accueil UMR LOUEST, directeur : Colette Vallat.

Adresse : Université de Paris X, UFR SSA, 200 avenue de la République, 92001 Nanterre Cedex

LABORATOIRE D'ACCUEIL À L'EAPVS :

CRH CRESSAC, Equipe d'accueil UMR- LOUEST n°7145 : « laboratoire des Organisations Urbaines : Espaces, Sociétés, Temporalités », Directeur Bernard Haumont

Adresse : 3-15 quai Panhard et Levassor, 75013 Paris, tél. 01 72 69 63 74.

LABORATOIRE D'ACCUEIL À CERGY-PONTOISE :

MRTE (Mobilités, Réseaux, Territoires et Environnement), Equipe d'accueil - N° 2002.2279, directeur : Gilles Hubert.

Adresse : Université de Cergy-Pontoise, 33 Boulevard du Port, 95011 Cergy Cedex

LABORATOIRE D'ACCUEIL DE L'IRD (Institut de Recherche pour le Développement) :

UR 023 Développement local urbain. Dynamiques et régulations.

Equipe associée : CEIAS (Centre d'Etude de l'Inde et de l'Asie du Sud), UMR 8564 (CNRS-EHESS), Directeur : Denis Matringe.

Adresse : EHESS, 54 bd Raspail, 75006 Paris.

L'inscription en première année de master est ouverte à tout étudiant titulaire d'une licence de sciences sociales et humaines ou d'un diplôme équivalent.

L'admission en deuxième année de master est fonction d'une évaluation des dossiers des candidats, puis d'un entretien en cas de pré-sélection du dossier. Cette règle s'applique aux candidats issus du M1 de la même spécialité, aux titulaires d'un diplôme d'architecte, d'un master professionnel, d'un diplôme d'ingénieur et aux candidats venus d'une autre formation de master recherche ou titulaires d'une maîtrise ou d'un diplôme équivalent. Les étudiants ayant complété une première année de master professionnel pourront aussi se voir proposer une entrée directement en M2. Dans certains cas il leur sera demandé aux étudiants n'ayant pas suivi la première année du master « Dynamiques Urbaines Comparées » de suivre des enseignements de M1 pour compléter leur formation.

Les dossiers de candidature pour l'entrée en M2, doivent être transmis à :

David DOSSIN Université de Paris X, Bâtiment D, bureau **D 206**.

Tél : 01-40-97-75-58/ david.dossin@u-paris10.fr

Ou à l'Université de Cergy Pontoise

Ou à L'Ecole d'Architecture de Paris Val de Seine à :

PASCALE LALLE, Ecole d'Architecture de Paris Val-de-Seine

3-15 quai Panhard et Levassor, 75013 Paris

Tél. 01 72 69 63 74, pascale.lale@paris-valdeseine.archi.fr

Ils doivent être composés des pièces suivantes :

- 1) un curriculum vitae précisant le parcours suivi dans l'enseignement supérieur.
- 2) un projet de recherche sous forme de lettre de motivation (maximum 2 pages).
- 3) le cas échéant, un exemplaire de la maîtrise ou du mémoire de M1.
- 4) la photocopie des diplômes universitaires.
- 5) deux enveloppes timbrées.

Une **commission pédagogique** composée d'enseignants de la formation examine les demandes d'admission des candidats. Ceux-ci, en cas de pré-sélection, peuvent être convoqués pour audition, afin de compléter l'information du jury, au mois **de juillet** pour la première session, et au mois **de septembre** pour la seconde. Des candidatures d'étudiants qui n'auraient pas encore soutenu leur mémoire de M1 sont recevables, mais l'obtention complète du M1 conditionne l'admission en M2.

Retrait des dossiers d'avril à septembre 2006.

Inscription administrative

L'inscription administrative s'effectue :

- pour l'Université de Paris X-Nanterre au rez-de-chaussée du Bâtiment A, Bureau A09.
- Pour l'Université de Cergy-Pontoise à la Tour des Chênes – Scolarité. Sophie.Blangeard@ach.u-cergy.fr, tél. 01 34 25 60 66.

DÉLIVRANCE DU DIPLÔME ET INSCRIPTION EN THÈSE DE DOCTORAT

A l'issue de leur année de M1 et s'ils ont obtenu l'ensemble de leurs crédits (ECTS) les étudiants pourront, s'ils en font la demande, se voir délivrer un diplôme de maîtrise de l'Université de Paris X ou de Cergy Pontoise.

Le diplôme de Master mention « Géographie et Aménagement » (pour Paris X) ou « Espaces et Sociétés » (pour Cergy-Pontoise), spécialité « Dynamiques Urbaines Comparées » est délivré à tout étudiant régulièrement inscrit et ayant obtenu l'ensemble des ECTS de la deuxième année de master.

Tout étudiant ayant obtenu le master « Dynamiques Urbaines Comparées » pourra s'inscrire en doctorat dans l'Ecole Doctorale « Milieux, Cultures et Sociétés du passé et du présent » de l'Université de Paris X-Nanterre ou l'Ecole Doctorale « Droit et sciences humaines » de l'Université de Cergy-Pontoise, sous réserve :

- d'avoir obtenu son master 2 avec au moins la mention Bien (note moyenne supérieure à 14/20),
- d'avoir l'accord d'un directeur de recherche habilité dans la formation,
- d'être accepté dans une des équipes d'accueil de la formation et de s'engager à suivre dans ce cadre les séminaires de doctorat.

Les mêmes conditions s'appliquent à tout étudiant issu d'une autre formation.

AIDES À LA RECHERCHE.

Les étudiants de nationalité française, âgés de moins de 25 ans et, éventuellement, par dérogation, de moins de 30 ans, peuvent solliciter une *allocation de recherches du MENRT* pour la réalisation de leur thèse. Peuvent également en bénéficier les étudiants des pays de l'Union européenne et ceux des autres étudiants étrangers qui ont effectué la totalité de leurs études supérieures en France. Selon la réforme récente des études doctorales, ces allocations sont attribuées aux Ecoles Doctorales, qui les accordent aux candidats sur proposition des équipes de recherche et des spécialités de master. La spécialité ne présentera pour une allocation que les candidats qui auront obtenu la mention Très Bien au Master et présenteront un projet de recherche jugé pertinent. Ces allocations sont couramment attribuées à la fin du mois de juin.

D'autres possibilités d'aide financière existent par ailleurs (allocations du Ministère des Affaires Étrangères pour des étudiants français ou étrangers, subventions accordées par des institutions de développement, allocations de la région Ile de France, allocations des Instituts Français à l'Étranger...). Les directeurs scientifiques et la Formation de Recherche appuieront, dans la mesure de leurs moyens, les candidats à ces financements, suivant les mêmes principes que pour les allocations MENRT.

Lieux de travail

Les étudiants recevront, après leur inscription, les documents nécessaires à l'accès dans les bibliothèques et centres de documentation spécialisés. Leur inscription au master leur assure d'autre part l'accès aux Bibliothèques Universitaire de Paris X, de l'UCP, à la BDIC, aux fonds de documentation des laboratoires associés à la formation. Selon l'orientation géographique et thématique de chacun, les directeurs scientifiques remettront à leurs étudiants des certificats qui pourraient être nécessaires pour l'accès à d'autres centres de documentation.

LISTE DES ENSEIGNANTS PARTICIPANTS À LA FORMATION

Cette liste est celle des enseignants participants directement à la spécialité « Dynamiques urbaines comparée ». Ne sont donc pas mentionnés, sauf cas particulier, les enseignants des institutions en convention et d'autres spécialités des masters des institutions cohabilités dont les cours peuvent être suivis par les étudiants.

Enseignants habilités à diriger des recherches

Bacqué Marie-Hélène (CRH-CRESSAC)
Dubresson Alain (UP X)
Gervais-Lambony Philippe (UP X)
Hubert Gilles (UCP)
Landy Frédéric (UP X)
Levy Jean-Pierre (CRH-CRESSAC, CNRS)
Musset Alain (EHESS)
Souiah Sid-Ahmed (UCP)
Théry Hervé (CNRS)
Vallat Collette (UP X)

Autres membres de la formation

Auclair Elizabeth (UCP)
Biau Véronique (Urbanisme, doct., chercheur CRH-CRESSAC)
Bost François (UP X)
Croizé Jean Claude (Professeur contractuel à l'École d'Architecture de Paris-Val-de-Seine)
Deneux Jean-François (UP X)
Desbois Henri (UP X)
Desponds Didier (UCP)
Dufaux Frédéric (UP X)
Dussart Brigitte (UP X)
Lehman-Frisch Sonia (MCF IUFM Versailles)
Pélissier Alain (Arch., doct, Prof.)
Philifert Pascale (UP X)
Rivoirard Philippe (Arch. MA Ass.)
Sander Agnès (UP X)
Steck Jean-Fabien (UP X)
Vermeersch Stéphanie (CRH-CRESSAC, CNRS)
Zembri Pierre (UCP)

2. Spécialité de recherche – « Mondialisation et dynamiques rurales comparées »
Directeur : Jérôme MARIE

Mention « Géographie et aménagement »
UNIVERSITE PARIS X-NANTERRE

Mention « Sciences économiques et sociales »
AGROPARISTECH

❖ **Directeur de la Formation pour l'Université Paris X – Nanterre :**

Jérôme MARIE ☎ 01 40 97 75 54 Email : jerome.marie@u-paris10.fr

❖ **Responsable pour AgroParisTech :**

Marc DUFUMIER E-mail : marc.dufumier@agroparistech.fr

❖ **Secrétariats :**

Université Paris X - Nanterre - Site Internet : <http://www.u-paris10.fr>

David DOSSIN, (Bât. D, bureau D 214B) ☎ 01 40 97 75 58. Email : david.dossin@u-paris10.fr

AgroParisTech

Francine BASSU, ☎ 01 44 08 17 08. Fax : 01 44 08 17 27. Email : francine.bassu@agroparistech.fr

Présentation

La complexité croissante des rapports Nord-Sud, les interdépendances très fortes des évolutions économiques et sociales qui affectent les hommes et les territoires des pays du Sud et du Nord amènent à poser un regard croisé sur les évolutions des espaces ruraux et des sociétés. Les systèmes agraires et plus généralement les espaces ruraux évoluent sous la pression des marchés, des décisions prises dans des instances internationales (OMC....) qui traduisent l'influence de la mondialisation. Les concepts de développement, du développement économique au développement durable, s'appliquent aux pays du Nord comme du Sud, justifiant des approches comparatives.

La spécialité de master « Mondialisation et dynamiques rurales comparées » réunit des spécialistes des espaces ruraux et des systèmes agraires travaillant sur les pays du Sud (Afrique, Amérique latine, Maghreb, Asie) et du Nord (Amérique du Nord, Europe). Cette formation est co-habituée entre l'**Université de Paris X- Nanterre** et **AgroParisTech** (ex-Institut National Agronomique Paris-Grignon). Elle s'appuie également sur une convention d'enseignement et de recherche avec le **CIRAD** – Centre de Coopération International en Recherche Agronomique pour le Développement – et sur une convention avec Paris I et Paris VII. Les équipes pédagogiques sont communes et les enseignements ont lieu sur les sites de Paris X et d'AgroParisTech.

Les thèmes d'enseignement et de recherche proposés aux étudiants s'appuient sur trois axes :

- L'analyse de l'évolution des différents systèmes agraires dans le monde.
- L'évolution des espaces ruraux sous forte influence urbaine dans les pays du Nord et du Sud.
- Les relations cultures/natures dans les milieux faiblement anthropisés (déserts, forêts, régions froides...) où l'activité agricole est peu présente ou marginale.

Présentation synthétique des volumes horaires et de la structure de la spécialité

Semestre 1	192 heures	30 ECTS
Semestre 2	Mémoire	30 ECTS
Semestre 3	158 heures	30 ECTS
Semestre 4	Mémoire	30 ECTS

- le premier semestre comprend trois unités d'enseignement fondamentales (UE1, UE4 et UE5), une unité d'enseignement de langue vivante (UE3, complémentaire), deux unités d'enseignement complémentaire (UE 2-UE6) et une unité d'enseignement libre (UE7).
- le second semestre correspond au travail de recherche personnel et à la rédaction d'un mémoire.
- le troisième semestre comprend deux unités d'enseignement fondamental (UE1 et UE2), deux unités d'enseignement complémentaire (UE3 et UE4) et une unité libre (UE 5).
- le quatrième semestre comprend une unité d'enseignement fondamental (UE1) qui correspond au mémoire de recherche.

Pour pouvoir couvrir le plus large domaine géographique possible, des conventions ont été signées avec d'autres institutions : le CIRAD qui assure les enseignements en Modélisation d'accompagnement (SMA) et les universités de Paris I et de Paris VII. Des conventions ont été également signées avec les équipes d'accueil suivantes : Gecko (Paris X-Nanterre), Systèmes agraires et développement rural (AgroParisTech), CIRAD, Centre d'Etudes de l'Inde et de l'Asie du Sud (CNRS-EHESS), Laboratoire d'études d'Asie du Sud-Est et du Monde Austronésien (CNRS), Milieux, Sociétés et Cultures en Himalaya (CNRS).

Les cours ont lieu à l'**Université de Paris X – Nanterre** et à **AgroParisTech**. Ils sont répartis sur **un nombre limité de semaines (d'octobre à février/mars)**, afin de ne pas disperser les enseignements et de laisser le maximum de temps aux activités individuelles des étudiants : lectures, intégration dans les équipes d'accueil, rédaction des travaux personnels et du mémoire de master.

L'assiduité est requise pour tous les enseignements. Elle est matérialisée par la signature d'une feuille de présence propre à chaque cours ou séminaire.

Chaque UE donne lieu à une note. En règle générale, l'étudiant choisit un des cours composant l'UE pour s'y faire noter.

L'étalement de la préparation de la deuxième année de master **sur deux ans** est possible si besoin, les étudiants doivent en faire la demande justifiée à l'inscription. Dans ce cas, les obligations de chaque année sont définies **au début du cycle**.

MASTER « Géographie et aménagement »
Spécialité « Mondialisation et dynamiques rurales comparées »
Présentation des semestres d'enseignement

Semestre 1

Type de l'unité d'enseignement	Nature de l'unité d'enseignement	Intitulé de l'unité d'enseignement	Coefficient de pondération	Crédits	Volume horaire			
					CM	TD	TP	Travail personnel
UE 1 Fondamental UEFON1	Obligatoire	<i>Problématiques spatiales du monde contemporain : fronts de recherche et épistémologie</i>		9	32			100
UE2 Complémentaire. UECOM1 Enseignement méthodologique	1 cours obligatoire sur un choix de 2 cours	<i>Présentation des outils de la géographie</i>		6	20			40
UE 3 Complémentaire. UECOM2 Langue vivante	Obligatoire	<i>Anglais géographique</i>		3		20		60
UE 4 Fondamental UEFON2	Obligatoire	<i>Introduction aux études rurales</i>		3	24			70
UE 5 Complémentaire. UECOM3 Enseignement méthodologique	3 cours obligatoires	<i>Méthodologie et approche environnementale</i>		3	48			120
UE 6 Complémentaire UECOM4.	2 cours obligatoires	<i>Sociétés et environnement</i>		3	32			80
UE 7 Libre UELIB1	Obligatoire Au choix			3	16			30
Total				30	192			500

Semestre 2

Type de l'unité d'enseignement	Nature de l'unité d'enseignement	Intitulé de l'unité d'enseignement	Coefficient de pondération	Crédits	Volume horaire			
					CM	TD	TP	Travail personnel
UE 1 Fondamental UEFON3	Obligatoire	Mémoire bibliographique ou sur stage de terrain		30				350
Total				30				350

Semestre 3

Type de l'unité d'enseignement	Nature de l'unité d'enseignement	Intitulé de l'unité d'enseignement	Coefficient de pondération	Crédits	Volume horaire			
					CM	TD	TP	Travail personnel
UE 1 Fondamental UEFON4	3 cours obligatoires	<i>Problématiques des espaces ruraux :</i>		9	48			120
UE 2 Fondamental UEFON5	3 cours obligatoires	<i>Systèmes agraires et développement :</i>		9	48			120
UE 3 complémentaire UECOM5	obligatoire	<i>Approches régionales du monde rural :</i>		6	24			60
UE 4 Complémentaire UECOM6	Obligatoire	<i>Modélisation pour la gestion des territoires et de l'environnement (Systèmes multi-agents)</i>		3	16			60
UE 5 UE Libre UELIB 2	Obligatoire : au choix dans une liste de 3			3	22			30
Total				30	158			390

Semestre 4

Type de l'unité d'enseignement	Nature de l'unité d'enseignement	Intitulé de l'unité d'enseignement	Coefficient de pondération	Crédits	Volume horaire			
					CM	TD	TP	Travail personnel
UEFON6 Fondamental	Obligatoire	Mémoire de mastere		30				400
Total				30				400

ORGANISATION DE LA PREMIERE ANNEE DE MASTER

ANNEE 1, SEMESTRE 1

192 heures, 30 ECTS

Le premier semestre de M1 comprend trois UE communes aux spécialités recherche de la mention « Géographie et aménagement » de l'Université de Paris X (UE1, UE 2 et UE3), deux UE (UE4 et UE6) de spécialité, une UE de méthodologie et une UE libre.

Les enseignements du tronc commun, tout ou partie selon les cas, peuvent être proposés aussi aux étudiants entrant directement en M2 dans la formation et n'ayant pas, ou peu, fait de géographie dans leur cursus antérieur.

UE 1 fondamentale HMGUF190 (tronc commun à la mention)

Problématiques spatiales du monde contemporain : fronts de recherche et épistémologie 32 heures, 9 ECTS

Enseignant responsable de l'UE : Philippe Gervais-Lambony

L'UE comprend deux enseignements qui se déroulent à l'Université de Paris X et sont suivis par l'ensemble des étudiants de la mention :

➤ Cours 1 : HMGEO101 : Géographie et mondialisation.

Cours général sur la discipline dans le contexte mondial actuel. A savoir : qu'est-ce que la mondialisation selon le point de vue du géographe ? A quels changements (de méthodes, objets et outils) la mondialisation conduit-elle la discipline ? Observe-t-on des dynamiques territoriales nouvelles liées à la mondialisation, et, si oui, lesquelles ? Quelles sont les questions d'ordre politique soulevées pour le géographe par les processus de mondialisation en cours ?

Enseignant : Philippe Gervais-Lambony.

Volume horaire : 12 heures. *4 séances de 3 heures, les lundis matin en début de semestre.*

Lieu d'enseignement : Paris X- Nanterre

➤ Cours 2 : HMGEO103 : Epistémologie de la géographie.

Enseignement général d'épistémologie, à partir de lectures de textes, avec, notamment, une insistance sur les débats les plus récents et mise en relation avec l'enseignement sur la mondialisation (cours 1).

Enseignant : Jean-François Deneux.

Volume horaire : 20 heures. *10 séances de 2 heures les lundis après-midi.*

Lieu d'enseignement : Paris X – Nanterre

Contrôle des connaissances : une épreuve écrite de 3 heures portant sur l'ensemble des enseignements.

Cette épreuve écrite unique constituera la note de l'UE 1.

UE 2 complémentaire HMGUF102 (tronc commun) :

Présentation des outils de la géographie.

20 heures, 6 ECTS

Enseignant responsable de l'UE : Jérôme Marie

Les étudiants choisiront entre :

1 – une formation en cartographie

2 – une formation en SIG

➤ Cours 1 HMGEO107 : Cartographie assistée par ordinateur

Ce cours donnera aux étudiants les bases de la pratique de la cartographie assistée par ordinateur. Il se déroulera en deux parties :

— Cartographie thématique (10 h) **Enseignant : Emmanuel Lezy**

— Cartographie quantitative. (10h) **Enseignant : Stéphane Rican**

Lieu d'enseignement : Paris X - Nanterre

➤ Cours 2 HMMDR 309: Systèmes d'information géographique

Il s'agit de donner aux étudiants les bases théoriques et pratiques sur l'utilisation des SIG, et de les aider à définir un projet de recherche s'appuyant sur ces méthodes

Enseignant : Jérôme Marie

Volume horaire : 20 h

Lieu d'enseignement : Paris X - Nanterre

Contrôle des connaissances : exercices en salle ou dossier pour l'ensemble de l'UE.

UE 3 complémentaire HMGUC192 (tronc commun) : langue vivante étrangère 20 heures, 3 ECTS

Cours HMGEA102 : Anglais « géographique »

Enseignant responsable : Sonia Lehman-Frish (IUFM Versailles)

Basé sur la lecture de textes de géographie en langue anglaise, cet enseignement vise à améliorer ou acquérir le vocabulaire spécifique à la discipline en anglais, mais aussi à s'ouvrir à la littérature scientifique anglophone, à analyser les différences entre les notions et concepts utilisés (souvent difficilement traduisibles) et à s'initier aux « manières d'écrire » de la géographie anglophone. Les étudiants débutant en anglais devront suivre un enseignement de langue anglaise en lui et place de cette UE 3.

Cet enseignement est réservé aux étudiants de M1 inscrits à Paris X. Pour les étudiants inscrits à l'Université de Cergy (Duc et Tarac) ou de Paris XII (Santé) un enseignement est assuré dans l'université d'inscription.

Lieu d'enseignement : Paris X, les vendredi matin).

Contrôle des connaissances : rédaction d'une note de synthèse sur un texte de langue anglaise.

UE 4 fondamentale HMGUF102: Introduction aux études rurales

24 heures, 3 ECTS

Enseignant responsable : Jean-Paul Charvet

• **Cours : HMMDR101 : Les campagnes entre mondialisation et urbanisation**

La mondialisation sera abordée au travers des principales étapes de sa diffusion dans le domaine agricole et des différents stades d'évolution des systèmes agroalimentaires, avant de passer à l'analyse des marchés internationaux de quelques grands produits agricoles et de la diversification des fonctions que connaissent aujourd'hui différents espaces ruraux. Les relations villes-campagnes seront abordées à toutes les échelles, du mondial au local. Trois thématiques seront particulièrement développées pour les pays du Sud : les politiques et la question du « parti-pris urbain » de certains gouvernements, les mobilités et les migrations, les interdépendances économiques entre villes et campagnes. Dans les pays du Nord on abordera les relations villes-campagnes propres à l'époque post-industrielle, relations bien différentes de celles des époques antérieures. Les cas européens et nord-américains seront en particulier évoqués.

Enseignants : Jean-Paul Charvet, Jérôme Marie, Monique Poulot et Frédéric Landy.

Volume horaire : 24 h

Lieu d'enseignement : Paris X - Nanterre

Contrôle des connaissances : une épreuve écrite portant sur l'ensemble des enseignements.

UE5 fondamentale HMGUF112 : méthodologie et approche environnementale

48heures, 3 ECTS

Enseignant responsable : Claude Lechevalier

➤ **Cours 1 : HMMDR106 : Méthodes d'enquêtes et techniques de recherche bibliographique**

Il s'agit dans ce cours de fournir aux étudiants quelques clés indispensables à l'élaboration d'une méthodologie d'enquête. Y sont présentées tour à tour les principales étapes qui ponctuent la réalisation du travail de terrain et devront être exposées dans le mémoire : depuis la définition d'hypothèses de travail jusqu'au traitement des données, en passant notamment par le choix des échelles d'observation, l'échantillonnage et les entretiens.

Les cours pourront être accompagnés d'un court stage de terrain (en octobre) afin de familiariser les étudiants avec les techniques d'enquêtes et la pratique de mesures de terrain (GPS, Relevé parcellaire...)

Enseignante : **Adrienne Rodriguez Cruz**

Volume horaire : 16 h.

Lieu d'enseignement : Paris X - Nanterre

➤ **Cours 2 : HMMDR104 : Analyses de paysages ruraux**

Cet enseignement vise à entraîner les étudiants à lire les éléments structuraux et les agencements spatiaux d'un paysage rural. L'analyse sera conduite à partir de différents enregistrements de terrain (images spatiales, photos aériennes verticales ou obliques, photos au sol, cartes, croquis). Cet enseignement est susceptible d'être complété par des travaux de terrain (stage ou travaux encadrés)

Enseignant : **Claude Lechevalier**

Volume horaire : 16 h

Lieu d'enseignement : Paris X - Nanterre

➤ **Cours 3 : HMMDR105 : Dynamiques environnementales des espaces ruraux**

Cet enseignement abordera les problèmes environnementaux auxquels sont confrontés les espaces ruraux notamment dans les PVD (érosion des sols, usages de l'eau et techniques d'irrigation, appauvrissement des ressources naturelles et désertification des régions sèches....).

Enseignant : **Philippe-Claude Chamard**

Volume horaire : 16 h.

Lieu d'enseignement : Paris X – Nanterre

Contrôle des connaissances : une épreuve écrite portant sur un des cours au choix.

UE 6 complémentaire HMGUC202 : Sociétés et environnement

32 heures 1,5 ECTS

➤ **Cours 1 : HMMDR103 : Nature et culture**

Le rapport de l'homme à son environnement varie selon les époques et selon les lieux, sans qu'il soit possible d'identifier une géographie plus universelle que les autres. C'est dans la mise en relief des complémentarités et des divergences entre ces "Weltanschauungen" que l'on peut tenter de mettre en place une universalité des Géographies situant l'évolution de la symbiose hommes-milieus comme lieu commun de l'analyse géographique.

Enseignant : **Emmanuel Lezy**

Volume horaire : 16 h.

Lieu d'enseignement : Paris X - Nanterre

➤ **Cours 2: HMMDR201 Anthropologie et développement**

Objectifs du cours : Donner une certaine culture sociologique et anthropologique à des étudiants en géographie, en agronomie... (rappels théoriques, en particulier sur l'organisation de la parenté dans les pays en développement, bibliographies commentées, etc.). Examiner comment l'anthropologie peut s'articuler avec les autres disciplines. Donner des exemples de mise en œuvre dans des enquêtes de terrain. Examiner, enfin, comment appliquer les résultats de la recherche au développement "réel".

Enseignant : **Olivier Kyburz**

Volume horaire : 16 h.

Lieu d'enseignement : Paris X - Nanterre

Contrôle des connaissances : une épreuve écrite portant sur l'un des deux cours au choix.

UE 7 : Unité libre HMGUL101	16 heures, 3 ECTS
<i>1 cours au choix</i>	

➤ **HMGXG 201 Développement agricole dans les PVD**

L'objectif de cette unité d'enseignement est d'initier les étudiants à l'étude et à la compréhension des conditions et modalités du développement agricole dans les pays dits « en développement ». Elle s'appuie sur l'analyse comparative de quelques situations caractéristiques en Asie, Afrique et Amérique latine.

Enseignant : **Marc Dufumier**

Volume horaire : 16 h. Lieu d'enseignement : AgroParisTech.

Contrôle des connaissances : la note portera sur le compte rendu du cycle de conférences

➤ **HMGEXT01 EC libre**

- cours d'ethnologie
- cours d'économie
- . cours de langue
- ou autre

UE 1 fondamentale : HMGUF201 : mémoire bibliographique ou sur stage de terrain 30 ECTS**Mémoire : HMMDR298**

Ce mémoire se fera à la suite d'un stage de terrain. Il pourra également, dans certains cas se faire à partir d'une recherche bibliographique. Il n'y a pas de format de taille imposée, mais un volume de 100-200 pages peut sembler idéal.

La soutenance est publique. Elle se fait devant un jury de deux enseignants et dure une heure. L'étudiant présente ses travaux – en évitant d'en faire un simple résumé – pendant une quinzaine de minutes, avant de répondre aux questions et remarques du jury.

ORGANISATION DE LA DEUXIEME ANNEE DE MASTER**ANNEE 2, SEMESTRE 3****152 heures, 30 ECTS****UE 1 fondamentale : HMGUF302 : Problématiques des espaces ruraux, 48 heures, 9 ECTS***Enseignant responsable : Jean-Paul Charvet*

Trois cours obligatoires :

➤ Cours 1 : HMMDR301 : Politiques rurales et décentralisation de la gestion des biens collectifs

Dans le cadre général du retrait de l'Etat et de la décentralisation qui touchent la plupart des pays et des espaces, des politiques ont été mises en place pour concéder au moins une partie de la gestion des ressources rurales aux usagers locaux. C'est le cas en particulier de l'eau (irrigation), de la forêt, et du foncier. Efficacité, démocratie et gestion participative sont les objectifs avoués, mais les risques de confiscation par les élites locales ou d'accentuation des disparités régionales sont patents, tout comme les questions de la compétence technique des pouvoirs locaux ou de l'échelle adéquate de gestion.

Enseignants : **Frédéric Landy & Jérôme Marie**

Volume horaire : 16 h

Lieu d'enseignement : Paris X - Nanterre

➤ Cours 2 : HMMDR303 : sociétés nomades et semi-nomades des pays en développement

Les sociétés pastorales et les sociétés de chasseurs-cueilleurs pratiquent des formes de mobilités complexes qui co-existent difficilement avec des utilisations de l'espace à des fins agricoles, urbaines ou industrielles. Cependant, seule l'étude de ces sociétés en cours de marginalisation autorise la compréhension du fonctionnement d'espaces aussi étendus que leur population est réduite.

Enseignant : **Jérôme Marie & Emmanuel Lezy**

Volume horaire : 16 h

Lieu d'enseignement : Paris X - Nanterre

➤ Cours 3 : HMMDR 302 Problèmes d'aménagement des espaces ruraux et péri-urbains.

Cet enseignement envisagera les formes d'aménagement rural dans les différentes campagnes du monde aux différentes échelles. Si dans les campagnes des pays du Sud, les aménagements visent encore souvent à "fabriquer de la terre arable", soit à accroître les superficies cultivées pour répondre aux besoins alimentaires, dans les pays du Nord les aménagements visent surtout à accompagner les transformations des usages de l'espace rural vers la multifonctionnalité (fonctions résidentielle, de loisirs...). L'approche des espaces périurbains, "ces tiers espaces" qui ne sont ni la ville ni la campagne, sera illustré à partir de cas précis d'étalement urbain.

Enseignants : Jean-Paul Charvet., Monique Poulot, Frédéric Landy

Volume horaire : 16 h

Lieu d'enseignement : Paris X - Nanterre

*Contrôle des connaissances : un travail écrit portant sur un des cours au choix.***UE 2 fondamentale : HMGUF 322 : Systèmes agraires et développement, 48 heures, 9 ECTS***Enseignant responsable : Marc Dufumier***➤ Cours 1 : HMDRPG32 Concepts et acteurs du développement**

(séminaire commun avec l'INAPG) (16 h)

Ce séminaire se présente sous la forme de conférences-débats avec des experts des différentes institutions habituellement engagées dans le développement, chercheurs universitaires ou de grandes institutions, consultants de bureaux d'études ou d'ONG, qui viendront apporter leur témoignage et un éclairage sur quelques grandes questions relatives au développement.

Enseignants : **Blandine Cheyroux et Marc Dufumier**

Volume horaire : 16 h

Lieu d'enseignement : AgroParisTech

➤ **Cours 2 : HMDRPG30 Origine et transformation des systèmes agraires**

L'objectif de ce cours est de proposer une réflexion sur le concept de système agricole à travers l'étude d'un certain nombre de situations caractéristiques. Il permet de montrer comment la théorie de l'évolution et de la différenciation des systèmes agricoles et l'analyse concrète de tel ou tel système agricole particulier se conjuguent pour permettre de formuler un diagnostic et des propositions de développement appropriées.

Enseignants : **Marc Dufumier, Hubert Cochet & Sophie Devienne**

Volume horaire : 16 h

Lieu d'enseignement : AgroParisTech

• **Cours 3 : HMDRPG34 Analyse et diagnostic des systèmes agricoles**

(Lors de ce cours une bibliographie d'agronomie élémentaire sera distribuée pour les géographes.)

Objectif du cours : Apprendre aux étudiants à analyser des situations agricoles concrètes, identifier les problèmes auxquels sont confrontés les agriculteurs et les autres catégories d'agents économiques et proposer d'éventuelles interventions pour tenter de les résoudre et d'en atténuer les effets (cours de méthodologie).

Enseignants : **Marc Dufumier, Hubert Cochet & Sophie Devienne**

Volume horaire : 16 h

Lieu d'enseignement : AgroParisTech

Contrôle des connaissances : un travail écrit portant sur l'un des cours au choix

UE 3 complémentaire : HMGUF342 : Approches régionales du monde rural 24 heures, 6 ECTS

Enseignant responsable : Frédéric Landy

HMMDR305 : Approches régionales du monde rural

Le cours portera sur un thème défini en début d'année, qui sera traité par plusieurs enseignants à propos de plusieurs aires culturelles et continents.

Contrôle des connaissances : un travail écrit portant le cours

UE 4 complémentaire HMMGUC312 : Modélisation pour la gestion des territoires et de l'environnement 16 heures, 3 ECTS

Enseignant responsable : Jérôme Marie

HMMDR 311 : Modélisation pour la gestion des territoires et de l'environnement

Ce cours vise à apporter, à partir d'études de cas, les bases conceptuelles et méthodologiques permettant d'utiliser les SIG, la télédétection ou les systèmes multi-agents pour la gestion concertée des ressources renouvelables, des territoires et de l'environnement.

Enseignants : **chercheurs du CIRAD**

Volume horaire : 16 h.

Lieu d'enseignement : Paris X- Nanterre

Contrôle des connaissances : la note portera sur le compte-rendu du cycle de conférences

UE 5 Libre

HMGUL 302

22 heures, 3 ECTS

Au choix, un des trois cours suivants :

➤ **Cours 1 : HMDR309 : SIG (Systèmes d'information géographique)**

Former les étudiants à la pratique des SIG et les accompagner dans le développement de leur projet.

Enseignant : **Jérôme Marie**

Volume horaire : 22 h

Lieu d'enseignement : Paris X- Nanterre

• **Cours 2 : HMDRPG33 Politiques et marchés agricoles**

Ce cours vise à montrer en quoi les évolutions des marchés internationaux et les politiques agricoles nationales ou régionales conditionnent concrètement le développement de l'agriculture dans les diverses parties du monde.

Enseignants : **Gilles Bazin & Blandine Cheyroux**

Volume horaire : 22 h

Lieu d'enseignement : AgroParisTech

• **Cours 3 : HMDRPG 31 Evaluation des politiques publiques et des projets de développement**

Objectif du cours : Former les étudiants aux méthodes d'analyse et d'évaluation quantitative des effets économiques et sociaux des politiques économiques et des projets de développement agricole.

Enseignants : Laurence Roudart & Marc Dufumier

Volume horaire : 22 h

Lieu d'enseignement : AgroParisTech

ANNEE 2, SEMESTRE 4

30 ECTS

UE 1 : HMGUF 499 Mémoire de master 2

MMGEO499 : Mémoire

La soutenance est publique et dure une heure.

- L'étudiant *géographe* présente ses travaux à Paris X devant un jury de deux géographes et un agro-économiste – en évitant d'en faire un simple résumé – pendant une quinzaine de minutes, avant de répondre aux questions et remarques du jury.

- L'étudiant *agro-économiste* présente ses travaux à AgroParisTech devant un jury de deux agronomes et un géographe, selon la norme habituelle d'AgroParisTech.

LISTE DES ENSEIGNANTS DE LA FORMATION

Enseignants habilités à diriger des recherches

Gilles BAZIN – Professeur à AgroParisTech

Alain BEAUVILAIN – Maître de conférences (MCF) à Paris X – Docteur d'Etat.

François BOUSQUET – Chercheur au CIRAD

Philippe-Claude CHAMARD – MCF à Paris X - HDR

Muriel CHARRAS - Directeur de recherches au CNRS

Jean Paul CHARVET – Professeur à Paris X.

Hubert COCHET – Professeur à AgroParisTech

Marc DUFUMIER – Professeur à AgroParisTech

Philippe GERVAIS-LAMBONY – Professeur à Paris X

Frédéric LANDY – MCF à Paris X – HDR

Marc LAVERGNE – Directeur de recherches au CNRS

Jérôme MARIE – Professeur à Paris X

Jean -Pierre MÜLLER – Directeur de recherches au CIRAD

Hervé THERY – Directeur de recherches au CNRS

Guy TREBUIL – Chercheur au CIRAD

Autres enseignants

François BOST – MCF à Paris X

Patrick CARON - chercheur au CIRAD

Blandine CHEYROUX – MCF à AgroParisTech

Henri DESBOIS – MCF à Paris X

Sophie DEVIENNE – MCF à AgroParisTech

Frédéric DUFAUX – MCF à Paris X

Laurent FECKOUA – MCF à Paris X

Alain FRANCOIS —MCF à l'IUFM de Poitiers

Manuelle FRANK – Professeur à l'INALCO

Jacques IMBERNON – Chercheur au CIRAD

Olivier KYBURZ – MCF à Paris X

Claude LECHEVALIER – MCF à Paris X

Emmanuel LEZY – MCF à Paris X
Evelyne MESCLIER – Chargée de recherches à l'IRD
Monique POULOT- MCF à Paris X
Stéphane RICAN – MCF à Paris X
Adrienne RODRIGUEZ CRUZ - OFPRA
Ibtissem TOUNSI-GUERIN – MCF à Paris VIII
Sébastien VELUT – MCF à L'ENS Ulm-Sèvres

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

I. CONDITIONS D'ADMISSION

L'admission en première année de master est de droit pour tout étudiant titulaire d'une licence de sciences sociales et humaines ou d'un diplôme équivalent.

L'admission en deuxième année de master est fonction d'une évaluation des dossiers des candidats. Cette règle s'applique aux candidats issus du M1 de la même spécialité comme aux candidats venus d'une autre formation ou titulaire d'un M1 ou d'un diplôme équivalent.

Peuvent présenter leur candidature en deuxième année du Master :

- les étudiants titulaires de la première année de master **avec mention Bien minimum** ;
- les étudiants non-géographes, ou les praticiens du développement, désirant recevoir une formation en géographie, titulaires de diplômes et mentions de niveau équivalent. Si cela apparaît nécessaire, ces étudiants seront admis pour une scolarité en deux ans, la première année comportant une inscription à des U.E. de première année de la spécialité.

Première année de Master : inscription jusqu'au **20 septembre 2007**.

Dossiers à retirer au secrétariat à partir du 20 Mars 2007.

Il est conseillé aux étudiants d'adresser au directeur de la formation une lettre de motivation et un projet de recherche afin de les aider dans leur choix.

Deuxième année de Master

Dossier de candidature au Master à partir du 20 mars et jusqu'au 14 septembre 2007 au plus tard.

Les candidats à l'*inscription à l'Université de Paris X* devront déposer ou faire parvenir **au plus tard** :

1^{ère} session : Mardi 3 juillet 2007

La sélection des candidats aura lieu le **4 juillet 2007 après midi**. Cette session de sélection est ouverte à tous les candidats (admission conditionnelle possible avant la soutenance de master 1 dont les résultats devront être transmis le 24 septembre au plus tard). Cette session est la seule ouverte aux candidats étrangers (pour l'obtention de leur visa).

2^{ème} session de sélection aura lieu le **Lundi 17 septembre 2007 dans la limite des places encore disponibles**
(date limite de dépôts des dossiers : **Vendredi 14 septembre 2007**)

au Secrétariat de la Formation, Université Paris X, bureau D 214 B (bâtiment D, deuxième étage), un dossier pédagogique, nécessaire à l'examen de leur candidature, comprenant :

- 2 photos d'identité (dont une collée en 1^{ère} page du dossier de candidature)
- 1 extrait d'acte de naissance de moins de trois mois
- 1 photocopie du diplôme de votre master 1 (ou relevé des notes en cours ou attestation) ou autres diplômes d'études supérieures équivalent à un bac + 4 (traductions certifiées pour les diplômes étrangers)
- photocopie de votre ancienne carte d'étudiant
- 4 enveloppes format 22 x 11 affranchies au tarif en vigueur et 1 enveloppe format 32 x 22 timbrée à 1€, libellées à votre nom et adresse
- 1 exemplaire du mémoire de master 1 ou un résumé
- 1 lettre de motivation accompagnée d'un C.V. d'une page
- 1 texte de cinq à dix pages, constituant une réflexion personnelle du candidat sur sa formation antérieure, sur ses projets scientifiques et professionnels
- 1 chèque de **10 €** (cf. le tableau ci-dessous pour les chèques étrangers), pour frais de dossier à l'ordre de Madame l'Agent Comptable de l'Université Paris-X (décision du Conseil d'Administration du 28 avril 2003).

Montants minimums des valeurs sur l'étranger :

Pays tiré	Montant minimum en euros
Allemagne, Portugal	12
Andorre, Autriche, Belgique, Espagne, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Suisse, Suède	14.40
Afrique Noire, Canada, Etats-Unis	61
Maroc, Tunisie	30.50
Grèce	22

Facultatif (concerne les Validations d'acquis professionnels) :

Si, en plus de vos diplômes d'enseignement supérieur, vous désirez faire valoir les expériences professionnelles ou des acquis personnels, vous devrez joindre le F.I.T. (Formation Interactive Tutorée) (<http://fit.u-paris10.fr>).

En cas de demande de validation d'acquis professionnels, vous devrez joindre à ce dossier des documents justificatifs :

1) ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE :

Les documents feront apparaître les fonctions exercées, les noms et adresse de l'entreprise, une description chronologique des activités, les compétences exercées, les apprentissages réalisés, le niveau de responsabilité, etc...

2) ACQUIS PROFESSIONNELS :

Décrivez les connaissances correspondant à votre projet et les conditions dans lesquelles elles ont été acquises :

- * Démarche autodidacte.
- * Responsabilités familiales, associatives, activités bénévoles, sportives, culturelles : productions et réalisations personnelles, expériences sociales,...
- * Enquêtes, brevet, ...
- * Connaissances linguistiques, ...

Le dossier pédagogique n'est pas un dossier d'inscription administrative : il permet au jury de la Formation de se prononcer sur l'inscription à l'Université. Les dossiers d'inscription administrative seront remis par le Secrétariat de la Formation aux étudiants acceptés.

Les candidats doivent avoir obtenu leur diplôme de première année de Master (mention Bien minimum) **à la date du 26 septembre 2007** et déposé l'attestation de diplôme à cette date. Les inscriptions conditionnelles ne sont pas admises. Les étudiants admis à s'inscrire à l'Université Paris X qui seraient candidats à une bourse de Master doivent impérativement se renseigner au **Service des Bourses, bâtiment A bureau 109/110 (téléphone : 01.40.97.76.23 ou 58.34)** et procéder à leur inscription administrative avant le 15 octobre 2007.

Les inscriptions à *AgroParisTech*, principalement ouvertes à des agro-économistes, obéissent à un calendrier et à des règles particulières. Les étudiants doivent se renseigner auprès de Madame Bassu, AgroParistech, 16, rue Claude Bernard 75005 Paris (tél. 01 44 08 17 08). E-mail : francine.bassu@agroparistech.fr.

3.Spécialité de recherche : « TERRITOIRES et ACTEURS DU RISQUE -analyses comparées »

Responsable à Nanterre : Yvette VEYRET
Responsable à Cergy : Karl HOARAU

Secrétariat Université Paris X - Nanterre
Delphine LABAINVILLE - ☎ 01.40.97.41.19
e-mail : Delphine.labainville@u-paris10.fr

Fax : 01.40.97.41.20
Bureau A306

Secrétariat Université de Cergy Pontoise
Sihem Ramdani ☎ 01.34.25.64.33

Présentation

L'objectif de cette spécialité est de former des étudiants capables d'appréhender globalement l'environnement et la gestion des risques naturels. Notre projet s'inscrit dans le champ de la connaissance de l'aléa et du risque, perception, histoire et dans celui de la gestion qui mobilise des acteurs. Une base solide sur le fonctionnement du géosystème dans toutes ses dimensions (y compris sociales) devra être acquise. Les risques environnementaux seront envisagés de manière synthétique appuyée sur des exemples. Nous travaillerons à différentes échelles spatiales et temporelles sur les "risques des villes" et les "risques des champs".

Les territoires à risque seront envisagés comme des lieux de projets, de stratégies économiques, politiques, mais aussi perçus au travers de représentations marquées par l'histoire et la culture et le rapport spécifique que les populations entretiennent avec la nature. Ces zones de danger dessinées sur une carte, sont des espaces de concertation.

La vulnérabilité est l'une des dimensions fonctionnelles du système urbain lui-même et en particulier des métropoles, autrement dit, il ne suffit pas d'envisager la seule vulnérabilité des personnes, des biens ou des aménagements. Il s'agit de dépasser les analyses sectorielles afin d'envisager cette globalité et d'en définir grâce à divers indicateurs les caractères spécifiques.

Les analyses du risque conduiront à

- Comprendre le fonctionnement de l'Etat et des ses institutions,
- Définir la place des citoyens et les modes de fonctionnement de la démocratie participative (rôle des associations..), autrement dit des types de gouvernance.
- Etablir en quoi le risque peut être envisagé comme un révélateur du fonctionnement spatial de la ville et de ses dysfonctionnements éventuels, un indicateur de discontinuités, voire de ruptures historiques et spatiales.
- Réfléchir à cette vulnérabilité intrinsèque du système urbain pour en proposer divers indicateurs.

Cette analyse par grands thèmes qui aujourd'hui fondent la spécificité du risque, permet d'intégrer des exemples empruntés à divers milieux géographiques, à divers territoires.

L'entrée par les **acteurs** ou par le territoire ancre cette question dans la géographie mais permet aussi des approches croisées, celle de sociologues, d'économistes, de juristes..

Une réflexion sur les différentes **perceptions et gestions** des risques à l'échelle européenne est indispensable avant d'envisager les bases d'une homogénéisation de cette gestion. Par rapport à d'autres propositions émanant d'autres Universités, notre projet insiste sur les approches comparatives nationale et internationales.

Finalités professionnelles envisagées

*Les étudiants souhaitant entrer dans la vie active pourront faire valoir leurs compétences autant auprès d'institutions publiques (les collectivités territoriales et leurs regroupements, les établissements publics territoriaux de bassin, les services de l'Etat, les services de la Communauté européenne et autres structures internationales..), d'entreprises privées (les sociétés d'assurance, les bureaux d'étude en environnement) ou d'organisations non gouvernementales intervenant dans le domaine de l'environnement.

*Ils peuvent aussi après réalisation de leur thèse et inscription sur la liste d'aptitude, postuler à l'Université pour devenir Maître de Conférences.

Présentation synthétique des volumes horaires et de la structure de la spécialité « Environnement, territoires et acteurs du risque »

Semestre 1 : 141 heures, 30 ECTS
Semestre 2 : 60 heures, 30 ECTS
Semestre 3 : 115 heures, 30 ECTS
Semestre 4 : 123 heures, 30 ECTS

-Le premier semestre (master première année) comprend deux unités d'enseignement fondamentales, une UE de langue, une UE présentant les outils de la géographie, une UE libre

-Le deuxième semestre (master première année) comprend deux UE fondamentales, la première correspondant au rapport de recherche, la seconde à des approches comparatives, la troisième à un séminaire méthodologique.

-Le troisième semestre (master deuxième année) comprend deux UE fondamentales dont une consacrée aux analyses comparées et une UE consacrée aux outils de recherche et une UE libre

- Le quatrième trimestre (master deuxième année) comprend une unité d'enseignement fondamentale qui correspond au mémoire de recherche de fin de master une unité complémentaire de présentation des travaux.

L'ensemble des cours et séminaires en M1 et M2 est réparti sur un nombre limité de semaines (d'octobre à février) afin de laisser le maximum de temps aux activités individuelles des étudiants : lecture, intégration dans les équipes d'accueil, rédaction des travaux personnels et du mémoire de master.

L'assiduité est requise pour tous les enseignements. Elle est matérialisée par la signature d'une feuille de présence propre à chaque cours et séminaire. La validation des notes est conditionnée par l'assiduité.

L'étalement de la préparation de la deuxième année du master est possible si besoin. Les étudiants doivent en faire la demande justifiée à l'inscription. Dans ce cas les obligations de chaque année sont définies au début du cycle.

Organisation de la première année de master

ANNEE 1, SEMESTRE 1

30 ECTS

Le premier semestre comprend trois UE communes aux spécialités de recherche de la mention Géographie et aménagement de l'Université de Paris X (UE1, UE2 et UE3), une UE4 de spécialité et une UE libre.

Les enseignements de tronc commun tout ou partie selon le cas, peuvent être proposés aussi aux étudiants entrant directement en M2 dans la formation et n'ayant pas ou peu fait de géographie dans leur cursus antérieur.

UE1 fondamentale : HLGUF190 Problématiques spatiales du monde contemporain : fronts de recherche et épistémologie, 39 heures, 6 ECTS

L'UE comprend trois enseignements qui se déroulent à l'Université de Paris X

➤ **Cours 1 Géographie et mondialisation. Volume horaire 8 heures** Cours général sur la discipline dans le contexte mondial actuel. A savoir : qu'est-ce que la mondialisation selon le point de vue du géographe ? A quels changements (de méthodes, objets et outils) la mondialisation conduit-elle la discipline ? Observe-t-on des dynamiques territoriales nouvelles liées à la mondialisation et, si oui, lesquelles ? Quelles sont les questions d'ordre politique soulevées pour le géographe par les processus de mondialisation en cours ?

➤ **Cours 2 Epistémologie de la géographie. Volume horaire 20 heures.**

Enseignement général d'épistémologie, à partir de lectures de textes, avec, notamment un éclairage sur les débats les plus récents et la mise en relation avec l'enseignement sur la mondialisation

Contrôle des connaissances : une épreuve écrite de trois heures portant sur l'ensemble des enseignements.
Cette épreuve écrite unique constituera la note de l'UE 1

UE2 complémentaire : HMGUC103 présentation des outils de la géographie , 30 heures, 6 ECTS

➤ **Cours 1 enseignement théorique. Volume horaire 10 heures.** Enseignement à Paris X

Présentation des outils utilisés en géographie qui vise à montrer ce qu'il est possible de faire en matière de traitement de données locales et de représentation graphique, dans quelles conditions et pour répondre à quels objectifs. Dans la suite de leurs parcours, en fonction de leur sujet, les étudiants pourront choisir des enseignements spécialisés dans ces différents domaines.

➤ **Cours 2 Cartographie et initiation SIG Volume horaire 20 heures**

Au choix en fonction des besoins et des parcours antérieurs des étudiants

-Cartographie, enseignement à Paris X

-Formation à l'usage des SIG, enseignement à l'UCP.

Contrôle des connaissances : exercices en salle ou dossier, une note pour l'ensemble de l'UE

UE3 complémentaire LVE HMGUC191 Anglais « géographique » 20 heures 6 ECTS

Enseignement à Paris X et UCP selon inscription

Basé sur la lecture de textes de géographie en langue anglaise, cet enseignement a pour but d'améliorer ou d'acquérir un vocabulaire spécifique en langue anglaise, de s'ouvrir à la bibliographie de langue anglaise, de pratiquer l'analyse de textes en insistant sur des terminologies parfois difficilement traduisibles.

Contrôle des connaissances : rédaction d'une note de synthèse sur un texte de langue anglaise.

UE 4 de l'aléa aux risques, regards croisés. HMGUF103 39 heures de cours 9 ECTS

Enseignant responsable J.-P. Vigneau, Professeur Université de Paris X.

Cette UE comprend un enseignement obligatoire et deux autres à choisir dans la liste jointe.

➤ **Cours 1 (obligatoire) Dynamique du géosystème : aléas et risques**

Cet enseignement doit fournir aux étudiants un certain nombre de points forts sur la connaissance des aléas perçus et vécus comme des risques, sur les rapports nature/culture, sur la définition des risques et notamment les rapports risques et santé, sur les acteurs et les réglementations.

EC 2 et 3 à choisir dans la liste qui suit

- Nature et culture 13 heures Paris X
- Environnement, santé et risques. 13 heures Paris X
- Politiques et acteurs du risque. 13 heures Cergy
- Les acteurs et les financements des politiques publiques. 13 heures Cergy
- Institutions européennes 13 heures Cergy
- Enjeux environnementaux EC du master de Paris I : Master Environnement, Direction L. Simon, professeur - 26 heures Paris I.

Cette dernière EC comporte en fait quatre aspects, aménagement urbain, aménagement forestier et milieux humides continentaux, aménagements montagnards, aménagement des zones littorales. L'étudiant choisira dans cette liste proposée par l'Université Paris I, un enseignement de 13 heures en accord avec les responsables de Paris I et de Paris X-Cergy.

Contrôle des connaissances : l'étudiant devra avoir une note dans chacune des EC qu'il suit (dossier ou travail sur table).

UE Libre - EC HMGEXT01- 13 heures, 3ECTS Enseignant responsable : Claude Lechevallier Paris X
--

Les étudiants devront choisir, en accord avec l'équipe pédagogique de la spécialité, un enseignement dans la liste suivante ou parmi les EC de l'UE 4 qui n'auront pas été suivis. Dans le cas d'un enseignement de langue vivante, le choix peut se faire dans une institution non cohabilitée.

- Géographie urbaine
- Sociologie urbaine
- Droit de l'urbanisme
- Géologie
- Langue vivante

Contrôle des connaissances : fonction de l'UE choisie. Une note doit sanctionner le travail effectué.

ANNEE 1, SEMESTRE 2

30 ECTS

UE 1 fondamentale : Rapport de recherche de M1, HMGUF203	15 ECTS
Enseignant responsable : G. Hubert, professeur à Cergy	

L'étudiant prépare au cours de cette première année de master, un document écrit dans le domaine de recherche qu'il a choisi et dont la forme sera définie conjointement avec son directeur de recherche.(élaboration d'une problématique de recherche, travail bibliographique, rapport de travail de terrain etc...). le sujet et la forme du rapport, ainsi que l'enseignant –chercheur qui le dirigera, doivent impérativement être déterminé dès le début du semestre.

Contrôle des connaissances : le document écrit produit par l'étudiant est noté ainsi que la présentation orale du dossier.

UE 2 fondamentale : Approches comparatives. HMGUC203	36 heures 9ECTS
Enseignant responsable G. Hubert Professeur Cergy. Enseignement à l'UCP	

Cet enseignement est basé sur l'analyse de cas pratiques thématiques et de visites de terrain avec restitution en salle par les étudiants après un travail d'équipe. Le choix des thèmes traités est tel que différentes dimensions et plusieurs échelles sont abordées simultanément. Il s'agit de mettre en œuvre sur des cas réels des approches analytiques intégrées, des diagnostics territoriaux globaux.

Contrôle des connaissances : présentation orale du dossier que l'étudiant aura préparé

UE 3 complémentaire : Séminaire méthodologique HMGUC213	24 heures 6ECTS
Enseignants responsable G. Hubert professeur Cergy et K. Hoarau, maître de conférences Cergy	

Méthodes d'enquêtes et techniques de recherche bibliographique. Il s'agit d'un enseignement axé sur les méthodes de recherche qualitatives, sur le travail de construction et de préparation du rapport de recherche et de futurs terrains.

Contrôle des connaissances : réalisation d'un dossier méthodologique.

ORGANISATION de la SECONDE ANNEE du MASTER

ANNEE 2, SEMESTRE 1

30 ECTS

UE 1 fondamentale : Nouvelles approches du risque, HMGUF303 40 heures, 12 ECTS
Responsable Y. Veyret, professeure. Lieu d'enseignement Paris X

Cette unité d'enseignement compte 2 cours distincts que les étudiants devront suivre. Les deux sont obligatoires.

➤ **Cours 1 Représentation, perception, histoire du risque 20h de CM, 6 ECTS**

Responsable Y.Veyret Université de Paris X

Cet enseignement est l'occasion d'aborder l'évolution du concept de risque (sur le plan épistémologique).

Les différentes formes de représentation et de perception des risques par des acteurs passés et actuels seront mises en évidence et étudiées. Dans ce même module sera présentée, à l'aide d'exemples, l'évolution des risques dans l'histoire (selon les époques et les territoires, les risques varient, ainsi que leur prise en compte par les sociétés qui les subissent). Analyse sociologique du risque

➤ **Cours 2 Vulnérabilités urbaines, approches comparées, vers un développement urbain durable -20h, 6 ECTS**

Responsables Y.Veyret et J.-Cl. Thouret Lieu d'enseignement Paris X

Il s'agit d'abord d'une réflexion sur un concept-clef de l'étude du risque, celui de vulnérabilité, concept polysémique et ambigu qui renvoie à un ensemble de théories et de méthodes d'analyses extrêmement variées. Sera notamment abordée la comparaison du traitement de la question par la communauté scientifique anglo-saxonne, les grands organismes internationaux et les géographes français. Un deuxième temps consistera en l'application de ce concept à un territoire animé de logiques d'organisation spatiale spécifiques (la ville). Une étude comparée entre villes européennes et villes des pays en développement sera également proposée.

Contrôle des connaissances : les deux EC1 et EC2 devront être sanctionnées par une note.

Obtenue soit en réalisant un dossier soit par un travail sur table.

UE 2 fondamentale : Analyses comparées et temporalités HMGUF313 - 22 heures, 6 ECTS
Responsables Y.Veyret et J.-P. Vigneau professeurs Paris X

Les étudiants suivront les 2 cours ci-après. Ils sont obligatoires

➤ **Cours 1, Temporalités naturelles et temporalités sociales 11 h de CM à Paris 1 - 3 ECTS L. Simon, Master environnement de Paris I**

Ce séminaire sera l'occasion d'envisager les temps de la nature et les temps des sociétés et de pointer des dysfonctionnements résultants de ces rythmes différents. Ainsi le "temps des élus" est court, lié aux dates d'élections, il ne correspond pas aux temps de retour de certains aléas. Comment mettre en concordance ces rythmes différents pour une gestion plus durable? Ces temporalités peuvent aussi donner matière à comparaison entre différents pays.

➤ **Cours 2 Séminaire d'analyses comparées internationales des risques 11 h de CM – 3 ECTS responsables Y.Veyret, G. Hubert**

Lieu d'enseignement Paris X ou UCP

Ce séminaire, qui fera intervenir des spécialistes français et étrangers (Europe, USA, pays en développement...), permettra de comparer les perceptions et les représentations des risques, la cartographie et l'organisation de la gestion inscrite dans différentes structures politiques et administratives.

Ce séminaire sera réalisé en présence d'invités étrangers avec qui les Universités ont des relations privilégiées.

Contrôle des connaissances, : l'étudiant devra obtenir un note dans chacune des composantes de l'UE à partir d'un travail écrit.

UE 3 Enseignement complémentaire : Outil de recherche HMGUC303 - 40 heures, 9 ECTS
Responsable : Sid Ahmed Souiah

Lieu d'enseignement UCP

Les étudiants devront suivre deux enseignements à choisir dans la liste ci-dessous. La sélection se fera en accord avec le directeur de mémoire et en fonction des besoins de la recherche proposée à chacun. Ceux qui souhaitent se spécialiser dans l'usage des SIG devront obligatoirement suivre les deux enseignements de géomatique.

Les étudiants pourront, en tant que de besoin, faire le choix de suivre plus de deux modules. Les enseignements de 20 heures chacun seront comptabilisés pour respectivement 4 et 5 ECTS. Précisons enfin que les enseignements seront répartis entre les institutions cohabilitantes.

- Géomatique 1 : structuration et traitement de données
- Géomatique 2 : SIG (réservé aux étudiants devant faire un usage lourd des SIG)
- Enquête qualitative
- Enquête quantitative
- Cartographie
- Usage des statistiques
- Lecture d'images

Il s'agit pour les étudiants d'acquérir les outils nécessaires à la recherche ou utiles pour d'autres activités possibles. Les outils pourront être nécessaires pour la réalisation de leur projet de recherche.

Contrôle des connaissances : une épreuve écrite ou la réalisation d'un dossier.

UE 4 Libre EC HMGEXTO3 13 heures, 3 ECTS Responsable : CL. Lechevallier, Université de Paris X

Le choix des étudiants sera guidé par leur projet de recherche et discuté avec les enseignants responsables afin d'étoffer ou de compléter la formation de l'étudiant.

Il est possible de choisir une UE à Paris XIII, cette UE porte sur les politiques européennes et les acteurs territoriaux.

Contrôle : travail écrit, dossier ou travail sur table

ANNEE 2, SEMESTRE 2

30 ECTS

Le dernier semestre du Master est consacré à la réalisation du mémoire. 27 ECTS

UE1 Fondamentale, Mémoire de Master, HMGUF499 - 27 ECTS Responsables J.-P. Vigneau, G. Hubert, Y. Veyret

Une note est attribuée au mémoire après soutenance devant un jury composé du directeur de mémoire, et de deux autres enseignants de la formation ou invités spécifiquement en fonction du sujet.

Le mémoire de master est le fruit d'un travail personnel de recherche de 60 à 120 pages, définissant une problématique de recherche, une méthodologie et les premiers résultats d'une démarche pouvant conduire au dépôt d'un sujet de thèse.

UE2 Séminaire final, présentation des travaux de recherche. HMGUC401 - 8 heures, 3ECTS Responsables G. Hubert, Y. Veyret, J.-P. Vigneau
--

Les étudiants présenteront publiquement une synthèse de leur travaux de recherche, et participeront à une journée de débat.

Equipe enseignante

Y.Veyret professeur J.-P. Vigneau, Professeur G. Hubert professeur M. Reghezza PRAG ENS ULM D. Blanchon M.C J. Hernandez Agrégée de géographie, AMN S. Ahmed Souiah Professeur K. Houarau M.C L. Simon Professeur S. Beucher PRAG IUFM Paris Conférenciers étrangers (Anglais, Allemands, Néerlandais, Italiens selon les années)

Laboratoires de rattachement
Paris 10, laboratoire GECKO
Cergy, laboratoire de géographie

CONDITIONS D'ADMISSION

L'admission en première année de master est de droit pour tout étudiant titulaire d'une licence de sciences sociales et humaines ou d'un diplôme équivalent.

L'admission en deuxième année de master est fonction d'une évaluation des dossiers des candidats. Cette règle s'applique aux candidats issus du M1 de la même spécialité comme aux candidats venus d'une autre formation ou titulaire d'un M1 ou d'un diplôme équivalent.

Peuvent présenter leur candidature en deuxième année du Master :

- les étudiants titulaires de la première année de master **avec mention Bien minimum** ;
- les étudiants non-géographes, ou les praticiens du développement, désirant recevoir une formation en géographie, titulaires de diplômes et mentions de niveau équivalent. Si cela apparaît nécessaire, ces étudiants seront admis pour une scolarité en deux ans, la première année comportant une inscription à des U.E. de première année de la spécialité.

Première année de Master : inscription jusqu'au **20 septembre 2007**.

Dossiers à retirer au secrétariat à partir du 20 Mars 2007.

Il est conseillé aux étudiants d'adresser au directeur de la formation une lettre de motivation et un projet de recherche afin de les aider dans leur choix.

Deuxième année de Master

Dossier de candidature au Master à partir du 20 mars et jusqu'au 14 septembre 2007 au plus tard.

Les candidats à l'inscription à l'Université de Paris X devront déposer ou faire parvenir **au plus tard** :

1^{ère} session : Mardi 3 juillet 2007

La sélection des candidats aura lieu le **4 juillet 2007 après midi**. Cette session de sélection est ouverte à tous les candidats (admission conditionnelle possible avant la soutenance de master 1 dont les résultats devront être transmis le 24 septembre au plus tard). Cette session est la seule ouverte aux candidats étrangers (pour l'obtention de leur visa).

2^{ème} session de sélection aura lieu le **Lundi 17 septembre 2007 dans la limite des places encore disponibles** (date limite de dépôts des dossiers : **Vendredi 14 septembre 2007**)

au Secrétariat de la Formation, Université Paris X, bureau D 214 B (bâtiment D, deuxième étage), un dossier pédagogique, nécessaire à l'examen de leur candidature, comprenant :

- **2** photos d'identité (dont une collée en 1^{ère} page du dossier de candidature)
- **1** extrait d'acte de naissance de moins de trois mois
- **1** photocopie du diplôme de votre master 1 (ou relevé des notes en cours ou attestation) ou autres diplômes d'études supérieures équivalent à un bac + 4 (traductions certifiées pour les diplômes étrangers)
- photocopie de votre ancienne carte d'étudiant
- **4** enveloppes format 22 x 11 affranchies au tarif en vigueur et 1 enveloppe format 32 x 22 timbrée à 1€, libellées à votre nom et adresse
- **1** exemplaire du mémoire de master 1 ou un résumé
- **1** lettre de motivation accompagnée d'un C.V. d'une page
- **1** texte de cinq à dix pages, constituant une réflexion personnelle du candidat sur sa formation antérieure, sur ses projets scientifiques et professionnels
- **1** chèque de **10 €** (cf. le tableau ci-dessous pour les chèques étrangers), pour frais de dossier à l'ordre de Madame l'Agent Comptable de l'Université Paris-X (décision du Conseil d'Administration du 28 avril 2003).

Montants minimums des valeurs sur l'étranger :

Pays tiré	Montant minimum en euros
Allemagne, Portugal	12
Andorre, Autriche, Belgique, Espagne, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Suisse, Suède	14.40
Afrique Noire, Canada, Etats-Unis	61
Maroc, Tunisie	30.50
Grèce	22

Facultatif (concerne les Validations d'acquis professionnels) :

Si, en plus de vos diplômes d'enseignement supérieur, vous désirez faire valoir les expériences professionnelles ou des acquis personnels, vous devrez joindre le F.I.T. (Formation Interactive Tutorée) (<http://fit.u-paris10.fr>).

En cas de demande de validation d'acquis professionnels, vous devrez joindre à ce dossier des documents justificatifs :

1) ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE :

Les documents feront apparaître les fonctions exercées, les noms et adresse de l'entreprise, une description chronologique des activités, les compétences exercées, les apprentissages réalisés, le niveau de responsabilité, etc...

2) ACQUIS PROFESSIONNELS :

Décrivez les connaissances correspondant à votre projet et les conditions dans lesquelles elles ont été acquises :

- * Démarche autodidacte.
- * Responsabilités familiales, associatives, activités bénévoles, sportives, culturelles : productions et réalisations personnelles, expériences sociales,...
- * Enquêtes, brevet, ...
- * Connaissances linguistiques, ...

Le dossier pédagogique n'est pas un dossier d'inscription administrative : il permet au jury de la Formation de se prononcer sur l'inscription à l'Université. Les dossiers d'inscription administrative seront remis par le Secrétariat de la Formation aux étudiants acceptés.

Les candidats doivent avoir obtenu leur diplôme de première année de Master (mention Bien minimum) **à la date du 26 septembre 2007** et déposé l'attestation de diplôme à cette date. Les inscriptions conditionnelles ne sont pas admises. Les étudiants admis à s'inscrire à l'Université Paris X qui seraient candidats à une bourse de Master doivent impérativement se renseigner au **Service des Bourses, bâtiment A bureau 109/110 (téléphone : 01.40.97.76.23 ou 58.34)** et procéder à leur inscription administrative avant le 15 octobre 2007.

4. Spécialité de recherche « GEOGRAPHIE DE LA SANTE » Directeur : Gérard SALEM

En co-habilitation Paris X et Paris XII

Et en collaboration avec Paris V, Paris VI, l'INED et l'IRD

Dossier scientifique : Pr . Gérard Salem (gerard.salem@u-paris10.fr)

Dossier administratif : David Dossin (david.dossin@u-paris10.fr)

Dépôt des demandes (Lettre de motivation et CV) avant le 23 juin ou le 15 septembre

DOSSIER PÉDAGOGIQUE

I - INTEGRATION DE LA SPÉCIALITÉ « GÉOGRAPHIE DE LA SANTÉ » DANS L'OFFRE DE FORMATION GÉNÉRALE

Si la géographie de la santé constitue un champ relativement nouveau dans la géographie française, elle n'en constitue pas moins un élément important de la « géographie » tout court : l'état de santé d'une population est à la fois cause et conséquence des agencements spatiaux d'une société et des dynamiques territoriales. De même, le système de soins à l'image des structures spatiales et un élément structurant de ses hiérarchies, fonctionnement. La spécialité de géographie de la santé s'inscrit donc dans le cadre d'une démarche géographique générale, en étroite relation avec toutes les autres spécialités.

La spécialité proposée est la seule proposée en tant que telle en France, tant dans les facultés de sciences sociales que biomédicales et épidémiologiques.

II - DESCRIPTION DE LA SPÉCIALITÉ "GÉOGRAPHIE DE LA SANTE"

La santé est reconnue comme un élément essentiel de la vie économique et sociale, une question émergente de l'aménagement du territoire et un enjeu politique majeur. Paradoxalement la géographie française a longtemps délaissé ce champ, or cette approche originale enrichit toute la discipline. Elle fait appel à toutes les compétences de la géographie (biogéographie, géographie sociale, culturelle, politique, géographie des services, etc.). Elle révèle avec force les inégalités socio-spatiales, met à jour les structures territoriales profondes, montre le lien étroit entre santé et agencement du territoire, santé et développement

Parallèlement, par sa richesse propre et ses perspectives d'application, la géographie de la santé nourrit la réflexion de l'épidémiologie et de la santé publique ; elle éclaire la décision publique dans l'allocation de ressources comme dans la planification.

On observe ainsi une demande croissante de géographes de la santé dans le champ de la recherche comme dans celui de l'action, dans les pays du Nord et du Sud.

II a - Objectifs de la spécialité Recherche : "Géographie de la santé"

Objectifs scientifiques

- enrichir la géographie générale par la géographie de la santé, en soulignant les liens entre l'une et l'autre
- promouvoir une démarche thématique comparative entre pays développés et pays en développement, sur des thèmes tels que villes et santé, aménagement du territoire et système de soins, risques naturels et santé, etc.
- aborder la santé par la géographie en traitant explicitement des dimensions spatiales et territoriales, en appliquant le raisonnement géographique aux faits de santé dans les pays du Nord et du Sud.
- enrichir la réflexion et l'action par un dialogue entre les sciences de la santé et la géographie

Objectifs pédagogiques

Les étudiants devront, à l'issue de leur master, être capables de concevoir un programme de recherche et de maîtriser les outils de la géographie de la santé pour :

- décrire des disparités spatiales de santé et en analyser les déterminants
- analyser le fonctionnement du système de soins (offre, activité, recours) dans ses liens avec le territoire
- intervenir comme géographe et spécialiste de l'analyse spatiale dans des équipes pluridisciplinaires
- s'intégrer dans des équipes opérationnelles d'aménagement et/ou de santé publique

L'équipe pédagogique

L'équipe d'enseignement de la spécialité géographie de la santé du master s'appuiera sur un réseau d'équipes universitaires et d'EPST, notamment :

- Paris X –Nanterre : Equipe d'accueil Laboratoire Espace, Santé et Territoire, dirigé par Gérard Salem
- Paris XII : Co-habilitation pour la spécialité géographie de la santé
- Paris V : convention avec le master « Enjeux majeurs du développement : perspectives anthropologiques et socio-démographiques, dirigé par Y. Charbit, et J. Copans, et le laboratoire Populations et interdisciplinarité dirigé par Y. Charbit)
- Paris VI : master de santé publique dirigé par Gérard Bréart
- IRD, principalement l'Unité de recherche Conditions et Territoires d'émergence des maladies, dirigée par Jean Paul Gonzalez
- INED, principalement les Unités de recherches 5 (Mortalité, santé et épidémiologie) et 7 (Populations et développement)
- Les Universités de Portsmouth (Département de géographie, Pr G. Moon), Bonn et Heidelberg, (Pr. Sauerborn), l'Université de Montréal (départements de médecine sociale et géographie, Pr. A.P. Contandriopoulos).

Enseignants et chercheurs habilités à diriger des mémoires de Master et des thèses

AMAT-ROZE Jeanne Marie, géographe, Professeur, Paris XII, Laboratoire E.S.T
BELTRANDO Gérard, géographe, Professeur, Paris VII
CHARBIT Yves, démographe, Professeur, Paris V
CONTANDRIOPOULOS André Pierre, Professeur, Université de Montréal
DELPEUCH Francis, nutritionniste, Directeur de recherche à l'IRD
GARENNE Michel, démographe, Directeur de recherche à l'IRD, UR CTEM
GONZALEZ Jean Paul, médecin- virologue, Directeur de recherche à l'IRD, UR CTEM
MESLE France, démographe, INED
MOON Graham, professeur des universités, Un. Porsmouth
RODHAIN François, médecin, Professeur à l'Institut Pasteur de Paris
SALEM Gérard, Géographe, P.U, ParisX-Nanterre, Laboratoire EST, UR CTEM de l'IRD
SOURIS Marc, géomaticien, Directeur de recherche, UR CTEM de l'IRD
VALLIN Jacques, démographe, Directeur de recherche, INED
WANIEZ Philippe, géographe, Directeur de recherche, UR CTEM de l'IRD

Autres enseignants du Master

BUCHILLÉ Dominique, anthropologue, chargé de recherche, UR CTEM de l'IRD
CADOT Emmanuelle, géographe, INSERM
DEGALLIER Nicolas, entomologiste, chargé de recherche, UR CTEM de l'IRD
FOURNET Florence, entomologiste, Chargé de Recherche, UR CTEM de l'IRD
JOUGLA Éric, épidémiologiste, Directeur du Service 8 de l'INSERM
ODINETZ, Olga, géographe, chargé de recherche, UR CTEM de l'IRD
PEYRONNIE Karine, géographe, chargé de recherche, UR CTEM de l'IRD
RICAN Stéphane, géographe-statisticien, Maître de conférences, Laboratoire Espace, Santé et Territoire
ROUDIER DAVAL Charlotte, géographe-géomaticienne, Institut National du Cancer
VAGUET Alain, géographe, Maître de conférences, Laboratoire Espace, Santé et Territoire
VAILLANT Zoé, géographe, Laboratoire Espace, Santé et Territoire,

II b - Organisation de la spécialité Recherche : "Géographie de la santé"

1 - Parcours/Contenus

La spécialité est organisée en 4 semestres de telle sorte que les enseignements fondamentaux se placent aux 1^{er} et au 3^{ème} semestres, et les stages et travaux personnels des étudiants au cours des 2^{ème} et 4^{ème} semestres. Compte tenu des formations antérieures variées des étudiants (géographie, démographie, médecine, statistique, santé publique, etc.), et d'objectifs professionnels variés (enseignement, recherche, bureau d'étude, complément de formation), des parcours individuels seront définis avec chacun d'eux.

1^{ère} année 1^{er} semestre : MIS1

UE 1 : HMGUF190 Problématiques spatiales du monde contemporain (5 ECTS) - 32 heures (CM)

Enseignant responsable de l'UE : **Philippe Gervais-Lambony**

L'UE comprend deux enseignements qui se déroulent à l'Université de Paris X et sont suivis par l'ensemble des étudiants de la mention :

➤ Cours 1 : HMGE0101 : Géographie et mondialisation.

Cours général sur la discipline dans le contexte mondial actuel. A savoir : qu'est-ce que la mondialisation selon le point de vue du géographe ? A quels changements (de méthodes, objets et outils) la mondialisation conduit-elle la discipline ? Observe-t-on des dynamiques territoriales nouvelles liées à la mondialisation, et, si oui, lesquelles ? Quelles sont les questions d'ordre politique soulevées pour le géographe par les processus de mondialisation en cours ?

Enseignant : Philippe Gervais-Lambony.

Volume horaire : 12 heures. *4 séances de 3 heures, les lundis matin en début de semestre.*

Lieu d'enseignement : Paris X- Nanterre

➤ Cours 2 : HMGE0103 : Epistémologie de la géographie.

Enseignement général d'épistémologie, à partir de lectures de textes, avec, notamment, une insistance sur les débats les plus récents et mise en relation avec l'enseignement sur la mondialisation (cours 1).

Enseignant : Jean-François Deneux.

Volume horaire : 20 heures. *10 séances de 2 heures les lundis après-midi.*

Lieu d'enseignement : Paris X – Nanterre

Contrôle des connaissances : une épreuve écrite de 3 heures portant sur l'ensemble des enseignements. Cette épreuve écrite unique constituera la note de l'UE 1.

UE 2 – HMGUC105 Techniques et outils niveau 1 (5 ECTS) - 48 heures

Enseignant responsable : **Stéphane Rican**

Différents modules sont proposés dans cet enseignement

- Techniques d'enquête
- Statistiques niveau 1
- Cartographie Assistée par Ordinateur
- SIG et santé

UE 3 - HMGUF105 Introduction à la Géographie de la santé (5 ECTS) – 36 heures

Enseignant responsable : **Gérard Salem**

- Concepts et notions de la géographie de la santé, débats contemporains
- Histoire de la géographie de la santé
- Introduction aux textes fondateurs
- La géographie de la santé, dans le champ des sciences de la santé

UE 4 - HMGUC 115 Géographie du système de soins (5 ECTS) – 36 heures.

Enseignant responsable **J.M. Amat Roze**

- Organisation territoriale et organisation du système de soins
- Ségrégations socio-spatiales et accès aux soins
- Déterminants du recours aux soins

UE 5 – HMGUC192 l'anglais géographique (5 ECTS) – 26 heures (TD)**Enseignant responsable : Sonia Lehman-Frisch (IUFM Versailles).**

Basé sur la lecture de textes de géographie en langue anglaise, cet enseignement vise à améliorer ou acquérir le vocabulaire spécifique à la discipline en anglais, mais aussi à s'ouvrir à la littérature scientifique anglophone, à analyser les différences entre les notions et concepts utilisés (souvent difficilement traduisibles) et à s'initier aux « manières d'écrire » de la géographie anglophone.

Lieu d'enseignement : Paris X, les vendredi matin).

Contrôle des connaissances : rédaction d'une note de synthèse sur un texte de langue anglaise.

1^{ère} année 2^{ème} semestre : M1S2**UE 6- HMGUF205 Séminaire et Rapport de recherche (20 ECTS)****Enseignants responsables : Gérard Salem, Zoé Vaillant****24 heures**

Interventions de chercheurs issus de différents champs disciplinaires (santé publique, sociologie, anthropologie, géographie, démographie ...) venant présenter leurs recherches en cours. Une thématique est privilégiée chaque année. Pour l'année 2007-2008, la thématique « villes et santé : les diagnostics territoriaux de santé » sera abordée.

Rédaction d'un mémoire : Rapport de recherche ou de stage, effectué en France ou à l'étranger, dans le cadre d'une équipe de recherche accueillant les étudiants du master, donnant lieu à une soutenance publique

UE 7 – HMGUC205 Concepts, méthodes, et outils de la démographie (5 ECTS)**Enseignant responsable : INED****20 heures**

- Concepts et problématique de la démographie
- Les indicateurs démographiques
- Population et peuplement
- Les méthodes de la démographie

UE 8 – HMGUC215 Méthodologie de la recherche (5ECTS)**Enseignant responsable : Gérard Salem****32 Heures**

- élaboration d'une problématique : concepts, méthodes, outils
- Recherche bibliographique et établissement de l'état de l'art
- élaboration d'un protocole de recherche
- Réalisation d'un mémoire

UE 9 – HMGUC225 Epidémiologie et santé publique Niveau 1 (5 ECTS)**Enseignant responsable : Stéphane Rican****12 Heures**

- La démarche en épidémiologie
- Outils et techniques de l'épidémiologie
- Epidémiologie, épidémiologie spatiale et géographie

TOTAL M1 : 60 ECTS

2^{ème} année, 1^{er} semestre

UE 1 – HMGUF305 Epidémiologie et santé publique Niveau 2 (5 ECTS)

Enseignant responsable : Stéphane Rican

12 Heures

- les indicateurs sanitaires
- les fondements de l'épidémiologie
- l'épidémiologie spatiale
- Lectures critiques d'articles

UE 2 – HMGUC315 Séminaire avancé (10 ECTS)

Enseignants responsables : Gérard Salem, Zoé Vaillant

68 heures

Interventions de chercheurs issus de différents champs disciplinaires (santé publique, sociologie, anthropologie, géographie, démographie ...) venant présenter leurs recherches en cours. Une thématique est privilégiée chaque année. Pour l'année 2007-2008, la thématique « villes et santé : les diagnostics territoriaux de santé » sera abordée.

UE 3 – HMGUC325 Analyse spatiale et Géomatique (5 ECTS)

Enseignants responsables : Stéphane Rican et Marc Souris (IRD)

72 Heures

- Les techniques de l'analyse spatiale
- Formation avancée en SIG

UE 4 – HMGUC 335 Méthodologie Mémoire (5 ECTS)

Enseignants responsable : Gérard Salem

32 Heures

- élaboration d'une problématique : concepts, méthodes, outils
- Recherche bibliographique et établissement de l'état de l'art
- élaboration d'un protocole de recherche
- Réalisation d'un mémoire

UE 5 – HMCUC345 Langues étrangères appliquées à la recherche en géographie (5 ECTS)

Enseignant Responsable : MC Hancock (Paris XII)

26 heures

Lecture et écriture de textes en anglais

2^{ème} année, 2^{ème} semestre :M2S2

UE 6 – HMGUF405 Mémoire (30 ECTS)

- Réalisation d'un mémoire bibliographique sur la problématique de recherche de l'étudiant
- Rédaction d'un mémoire : Elaboration d'un protocole de recherche ou d'un rapport de stage, effectué en France ou à l'étranger, dans le cadre d'une équipe de recherche accueillant les étudiants du master, donnant lieu à une soutenance publique

TOTAL M 2 : 60 ECTS

2 - Conditions d'accès en M1 et en M2

Accès au M1

- licence de géographie ou d'aménagement
- diplômes équivalents en sciences sociales ou économiques
- diplômes équivalents en statistiques, épidémiologie, santé publique, etc.
- La sélection des candidats se fera par le collège des enseignants sur la base d'un CV, une lettre détaillée de motivation et de souhait de recherche.

Accès au M2

La spécialité Recherche "Géographie de la santé" est accessible en priorité aux étudiants ayant suivi le M1 mais aussi aux étudiants titulaires de tout autre M1 équivalent (Géographie, Urbanisme, Aménagement, Santé publique, épidémiologie, médecine, odontologie, vétérinaire)

Le jury d'admission est chargé d'apprécier le degré d'équivalence de ces M1. Les titulaires de mentions "Bien" et "Très bien" à ces diplômes sont privilégiés au moment de l'admission en M2.

Des parcours fléchés seront organisés pour accueillir des étudiants étrangers (ERASMUS-SOCRATES ou autres) pour un ou plusieurs semestres.

3 - Effectifs attendus

L'effectif de M1 sera compris dans une fourchette de 25 à 30 étudiants, dont des étudiants originaires de l'Union européenne et des pays en développement.

En M2 : 15 à 20 étudiants

Pour mémoire, le DEA de géographie de la santé, habilité en 2001, a enregistré les résultats suivants :

- 24 candidatures en 2001-2002, 16 acceptées (67%), 11 diplômés (69%)
- 77 candidatures en 2002-2003, 21 acceptées (27%), 11 diplômés (52%)
- 124 candidatures en 2003-04, 30 acceptées (24%), 24 diplômés (80%)
- 117 candidatures en 2004-2005, 24 acceptés (20.5%), 16 diplômés (67%)

Depuis la mise en place du Master

Master 1

2005-2006 : 7 étudiants, 5 reçus

2006-2007 : 14 étudiants

Master 2

2005-2006 : 14 étudiants, 10 diplômés

2006-2007 : 15 étudiants

4 - Méthodes pédagogiques innovantes

L'équipe enseignante est pluridisciplinaire (géographe, épidémiologiste, démographe, statisticien, etc.) est composée d'enseignants et de chercheurs, et de professionnels de l'aménagement du territoire et de la santé publique.

Le programme d'enseignement est personnalisé en fonction de la formation antérieure et des objectifs professionnels de l'étudiant.

L'enseignement est basé sur une alternance de cours magistraux et d'études d'exemples concrets selon une pédagogie par résolution de problème : élaboration d'une question de recherche, état de l'art scientifique, définition des concepts et hypothèses, choix des méthodes et outils bibliographiques

Les mémoires de fin de M1 et de M2 se réalisent toujours dans des structures professionnelles (équipe de recherche, hôpital, instance administrative de la santé, service communaux ONG, etc.) susceptibles d'offrir un cadre professionnel pour le futur doctorant.

II c - Professionnalisation

➤ Objectifs professionnels et débouchés prévus :

Préparation d'une recherche et/ou entrée dans la vie active

➤ Modules d'expérience professionnelle ou stages :

Notre spécialité permet à l'étudiant de réaliser son stage soit dans un laboratoire de recherche, soit dans un organisme de recherche public ou para-public.

➤ -Offres d'emplois identifiés et insertion professionnelle des étudiants :

En se basant sur ce que sont devenus les étudiants ayant obtenu leur diplôme de DEA ou Master au cours des trois dernières années et n'ayant pas continué vers la préparation d'une thèse, les offres d'emplois identifiées sont :

Les débouchés

- Sur les 11 diplômés 2001-2002, 5 sont financés pour réaliser une thèse, 3 ont un emploi en CDI, 1 enseigne. Nous sommes sans nouvelle de 2 étudiants.
- Sur les 11 diplômés de 2002-2003, 4 sont financés pour réaliser une thèse, 1 doctorant est sans financement, 3 ont un emploi en CDI, 1 en CDD, 2 ont suivi un DESS
- Sur les 24 diplômés 2003-04, 9 sont financés pour réaliser une thèse, 11 ont trouvé un emploi en CDD ou CDI, 3 ont suivi un DESS, 1 sans nouvelle
- Sur les 16 diplômés 2004-2005, 5 sont financés pour réaliser une thèse, 6 ont un emploi en CDD ou CDI, 2 ont suivi un Master Pro, 1 enseigne, 2 sont en recherche d'emploi
- Sur les 10 diplômés 2006-2006 : 4 sont financés pour réaliser une thèse, 3 ont un emploi en CDD ou CDI, 3 ont suivi un Master Pro

II c - Mobilité

➤ Validation de semestres à l'étranger :

La validation de semestres passés dans une université à l'étranger est possible, à condition que le contenu des enseignements suivis correspond avec la finalité de la Spécialité et en accord avec l'équipe pédagogique de la spécialité. Nos relations étroites avec les universités européennes permettent des échanges privilégiés, notamment dans le cadre du dépôt de projets de recherche commun.

➤ Séjours universitaires effectués à l'étranger :

Dans le cadre de la mobilité des étudiants prévue par la réforme LMD, les étudiants pourront effectuer 1 ou 2 semestres à l'étranger et, s'ils ont satisfait aux conditions des contrôles et obtenu le nombre d'ECTS adéquats, ceux-ci seront reconnus et intégrés dans le cursus du M de l'Université dans laquelle ils sont inscrits. Le dispositif IRD à l'étranger doit faciliter ces séjours, en suivant notamment les enseignements des universités où les chercheurs IRD sont engagés.

5.Spécialité professionnelle : Aménagement et Urbanisme
Université Paris X Nanterre – ENSA-PVS

Directeurs de l'équipe de formation :

Nom : Vallat Prénom : Colette tél : 01.40.97.58.93, bureau A213 co_vallat@yahoo.com et Nom : Vieillard Baron Prénom : Hervé tél : 01.40.97.75.65, bureau A211 herve.vieillard-baron@wanado.fr	UFR de rattachement : SSA Département Géographie Equipe de recherche : Mosaïques Co-Responsables de la formation master professionnel et du parcours spécialisé en M2 : « Politiques urbaines, Projet urbain et montage d'opérations »
---	---

Equipe de direction :

Nom : Philifert Prénom : Pascale tél : 01.40.97.75.65, bureau A211 pascale.philifert@u-paris10.fr	UFR de rattachement : SSA Département Géographie Equipe de recherche : Mosaïques
---	--

Nom : Sander Prénom : Agnès tél : 01.40.97.73.67, bureau A212 Agnes.Sander@mail.enpc.fr	Responsable du M1 UFR de rattachement : SSA Département Géographie Equipe de recherche : Mosaïques
--	---

Les co-directeurs:

Nom : Feveile Prénom : Laurence lfeveile@yahoo.fr Nom Rivoirard Prénom : Philippe	ENSA Paris Val de Seine
--	-------------------------

Secrétariat : David Dossin, Secrétariat du Département de Géographie, UFR SSA, Bât. D 2^e étage, bureau D. 214B, email : david.dossin@u-paris10.fr, ☎ : 01 40 97 75 58

Secrétariat pour l'Ecole d'Architecture : Pascale Lale - ENSA Paris Val de Seine, 3-15 quai Panhard et Levasseur 75013 Paris, email : pascale.lale@paris-valdeseine.archi.fr, ☎ 01 72 69 63 22

Bibliothèque Aménagement et Urbanisme : Catherine Loth, Bat. D. 4^{ème} étage, D412 ☎ 7582 catherine.loth@u-paris10.fr

Site Internet : <http://www.u-paris10.fr> (UFR SSA, Département de géographie)

Les objectifs de la formation

Le master professionnel associe un enseignement pluridisciplinaire assuré par des **universitaires** et l'intervention de **praticiens** engagés dans l'aménagement régional et urbain qui se complètent pour donner aux étudiants une approche cohérente et diversifiée des problématiques urbaines et territoriales actuelles. Il s'agit d'une formation à vocation professionnelle, qui vise à préparer aux métiers de la ville, de l'aménagement et du développement territorial en donnant aux diplômés la capacité de comprendre et de traiter les problématiques qui se poseront à eux. L'aménagement urbain étant constitué d'un éventail très large de métiers, il s'agit de fournir les bases d'une **compétence de généraliste de l'aménagement urbain et territorial** et de donner aux étudiants une formation de base très solide dans ce domaine, pluridisciplinaire par excellence. En effet, le contexte actuel d'une croissante complexité des processus de décision en aménagement renforce les besoins de professionnels généralistes, capables de développer une perspective d'ensemble, d'aider à la décision et de coordonner les démarches des spécialistes.

Cette formation offrira donc des enseignements diversifiés et pluridisciplinaires garantissant une ouverture globale des étudiants aux problématiques de la ville et du territoire par l'acquisition des bases théoriques et par des approches de terrain (stages, ateliers).

En M2, pour tenir compte de l'évolution récente du contexte, tant sur le plan des pratiques que des débouchés professionnels (ouverture européenne), la formation offre le choix entre **deux parcours spécialisés** :

- *Politiques urbaines, projet urbain et montage d'opérations*
- *Stratégies territoriales et pratiques de l'aménagement en Europe.*

Le master professionnel s'appuie sur une **co-habilitation avec l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Paris Val de Seine** qui interviendra plus spécifiquement dans l'organisation des enseignements d'initiation à l'architecture et participera aux enseignements des deux parcours spécialisés.

La plupart des cours ont lieu à l'**Université de Paris X - Nanterre** mais certains enseignements spécialisés se déroulent dans les locaux de l'**ENSA Paris Val de Seine**.

Les **échanges de mobilité** européenne et internationale seront encouragés, dans le cadre des programmes ERASMUS, etc...

Un **conseil scientifique et d'orientation** composé d'enseignants-chercheurs et de professionnels de l'urbanisme et de l'aménagement anime et oriente la formation et assure le suivi des partenariats avec le monde professionnel (Villes des Hauts de Seine, IAURIF, EPASA...).

Les débouchés

La spécialité professionnelle offre un large éventail de débouchés dans les métiers de l'aménagement, du développement territorial et de la maîtrise d'ouvrage urbaine :

- au sein de la **maîtrise d'ouvrage publique** ou dans les organismes para-publics : les collectivités locales⁴ (villes, départements, régions, syndicats intercommunaux, communautés de communes ou d'agglomérations, de pays...), Offices Publics ou privés impliqués dans le logement social, Groupements d'Intérêt Public, Agences d'Urbanisme, agences et organismes d'études de l'Etat, SNCF, CAUE, Parcs Naturels Régionaux, Chambres Consulaires...
- chez les **opérateurs publics et privés** : dans les Sociétés d'Economie Mixte d'Aménagement, les Etablissements Publics d'Aménagement, chez les aménageurs de centres commerciaux ou de grands équipements de loisirs, chez les promoteurs immobiliers, les constructeurs et lotisseurs, les PACT-ARIM,...
- chez les **maîtres d'oeuvre privés** et prestataires : cabinets d'architecture et de programmation, agences de paysage, consultants ou bureaux d'études généralistes ou spécialisés en aménagement et stratégies territoriales,...

⁴ Le master professionnel d'Aménagement permet l'inscription au concours d'Ingénieur Territorial.

Admissions

• Admission en 1ère année de master (M1)

La 1^{ère} année (semestre 1 et 2 du M1) est **ouverte à tous les étudiants** qui disposent d'une licence ou d'un diplôme équivalent. Pour y accéder, une demande sur le site Sésame de l'université Paris X-Nanterre devra être effectuée.

• Admission en 2nde année (M2)

La procédure d'admission en M2 est ouverte :

- aux titulaires d'une 1^{ère} année de master ou d'une **maîtrise**
- aux titulaires d'un diplôme, français ou étranger, admis en **équivalence**, en particulier les diplômés des Écoles d'architecture et d'ingénieurs ;
- aux professionnels ayant une expérience dans le domaine de l'urbanisme et de l'aménagement.

Des candidatures d'étudiants qui n'auraient pas encore soutenu leur mémoire de M1 sont recevables, mais l'obtention complète du M1 conditionne l'admission en M2.

Pour les étudiants non francophones, une attestation de maîtrise de la langue française est exigée.

Le dossier doit comprendre obligatoirement :

- le dossier administratif ,
- les relevés de notes de licence et M1,
- une lettre de motivation précisant le choix du parcours retenu en M2,
- une note de 3 pages synthétisant le mémoire de M1 (problématique, méthodologie, principaux résultats),
- un CV détaillé mentionnant les stages éventuels.

Tous les candidats doivent adresser le dossier de candidature complet au secrétariat du Master **au plus tard le 27 Aout 2007** (cachet de la poste faisant foi) :

Université de Paris X, UFR SSA, Secrétariat du Département de Géographie, 200 av. de la République 92001 Nanterre Cedex

Les épreuves d'admission se déroulent en deux phases. Elles comportent :

- 1) **L'étude du dossier par une commission pédagogique** composée d'enseignants de la formation et de professionnels. A la suite de l'examen des dossiers par cette commission de sélection, les étudiants admissibles seront convoqués à un entretien d'admission.
- 2) **Des entretiens** pour les candidats admissibles (culture générale, aménagement, motivations et recherches antérieures) qui auront lieu **le lundi 17 Septembre 2007**.

Les candidats recevront une convocation individuelle précisant l'heure et la salle où se dérouleront les entretiens.

Les candidats seront informés individuellement par courrier de leur d'admission. Une liste principale et une liste complémentaire seront établies.

Début des cours : **le lundi 8 Octobre 2007**

Programme des enseignements

La formation comporte des cours, des séminaires, des ateliers de terrain et des travaux à visée professionnelle, assurés et encadrés conjointement par des enseignants et des praticiens impliqués dans des actions d'aménagement. Chaque cours intègre un travail personnel ou collectif qui permet aux étudiants d'approfondir leurs connaissances théoriques et pratiques.

Le master est organisé en 2 années et décomposé en 4 semestres :

Pour la première année : 324 heures, 60 ECTS

Semestre 1 : 264 heures, 30 ECTS

Le premier semestre comprend 2 unités d'enseignement fondamental (UE 1 et UE 2), une unité d'enseignement optionnel (UE 3) et une unité d'enseignement libre (UE 4). Il est destiné à l'**acquisition des savoirs fondamentaux** dans les différentes disciplines qui concourent à l'aménagement urbain mais doit permettre également une première mise en pratique de ces savoirs à partir de l'analyse de cas concrets. **Une semaine « bloquée »** consacrée aux visites de terrain et aux rencontres avec les acteurs locaux permet aux étudiants d'analyser un territoire d'Ile de France (dynamiques locales, stratégies d'aménagement, projets urbains en cours, système d'acteurs et financements...).

Semestre 2 : 60 heures, 30 ECTS (avec stage ou mémoire comptant pour 18 ECTS)

Le second semestre comprend deux unités d'enseignement fondamental. La première (UE 1) correspond à l'apprentissage des outils méthodologiques. La seconde (UE 2) au mémoire ou au stage. Ce semestre est principalement consacré soit à **un stage**, soit à **la rédaction d'un mémoire**. Des ateliers de formation aux **outils méthodologiques** permettront aux étudiants de mieux maîtriser les outils graphiques de l'aménagement (plan masse, axonométrie...) et les approches méthodologiques nécessaires à la compréhension des dynamiques socio-spatiales (données sociodémographiques, techniques d'enquête, diagnostics territoriaux...)

Pour la seconde année : 374 heures, 60 ECTS

Semestre 3 : 364 heures, 30 ECTS

Le troisième semestre comprend une unité d'enseignement fondamental (UE 1) avec 2 parcours (UE 1A et UE 1B), deux unités d'enseignement optionnel communes aux 2 options (UE 2A et UE 2B) et une unité d'enseignement libre commune aux deux options (UE 3). Ce semestre est consacré à l'approfondissement des savoirs et à leur application dans un parcours spécialisé choisi par l'étudiant.

Deux parcours spécialisés sont proposés :

➤ *Politiques urbaines, projet urbain et montage d'opérations*

Ce parcours est centré sur un atelier de projet urbain et sur l'approfondissement des connaissances et des savoir-faire dans le domaine des politiques urbaines et du montage d'opérations. Cette spécialisation est conçue et animée avec les enseignants de l'Ecole d'architecture et des professionnels de l'aménagement. Elle met l'accent sur la conduite de projets urbains dans toutes ses dimensions et vise à former aux métiers de la maîtrise d'ouvrage urbaine et à l'ingénierie complexe des opérations d'aménagement urbain.

➤ *Stratégies territoriales et pratiques de l'aménagement en Europe.*

Ce parcours prépare à l'exercice, plus particulièrement en France, des métiers liés à l'élaboration de stratégies territoriales à différentes échelles. L'objectif est de former des professionnels capables d'envisager l'aménagement en France sous l'éclairage d'expériences étrangères, de s'inscrire dans le contexte des programmes de l'Union Européenne, et d'accompagner du côté français des politiques publiques et privées de coopération. Le contenu des cours portant sur les systèmes, les outils et les expériences d'aménagement en Europe, sera appliqué au sein d'un atelier portant sur un site français.

Semestre 4 : 10 heures, 30 ECTS
(Mémoire d'études : 12 ECTS, stage : 18 ECTS)

Le quatrième semestre comprend deux unités fondamentales, l'une correspondant au travail d'études (UE 1), l'autre au stage obligatoire dans le domaine de spécialisation (UE2) Ce semestre est consacré à la mise en situation professionnelle des étudiants et se compose de :

- **Un travail d'étude** répondant à la demande d'organismes d'aménagement et mené en équipe sur une durée de 3 mois à plein temps sur des sujets divers. Ce travail, encadré par un enseignant et un professionnel, est réalisé par groupes de 3 ou 4 étudiants, en étroite collaboration avec un ou plusieurs représentants de l'organisme commanditaire (communes d'Ile de France, IAURIF, RATP, SAN, PNR, SNCF, EPA...). Il donne lieu à la rédaction d'un rapport et à une soutenance publique.

- **Un stage professionnel**, effectué dans un organisme d'aménagement public ou privé. Ce stage, de préférence rémunéré, est validé par l'enseignant responsable des stages, qui contribue à sa recherche par des conseils et mises en relation. Le stage fait l'objet d'un rapport et d'une présentation publique.

La formation professionnelle a lieu sur 4 semestres, ce qui n'exclut pas des passerelles (à double sens) avec les spécialités recherche du master et plus spécifiquement avec la spécialité recherche : « Dynamiques urbaines comparées »

Présentation détaillée du cursus

Année 1, Semestre 1 : 264 heures, 30 ECTS

Le premier semestre est destiné à l'acquisition des savoirs fondamentaux dans les différentes disciplines qui concourent à l'aménagement urbain mais doit permettre également une première mise en pratique de ces savoirs à partir de l'analyse de cas concrets.

HMGUF104 - Acquisition des savoirs fondamentaux en aménagement et urbanisme (182 heures, 21 ECTS)

HMAMU101 - Economie urbaine et développement local (14 heures CM, 1,5 ECTS)

Enseignant : Denis Carré

Après une introduction sur les acteurs du développement économique local, le cours aborde les outils du diagnostic économique territorial, les théories et pratiques du développement local, et donne des éléments de stratégie pour l'action économique urbaine.

Contrôle des connaissances : un devoir écrit.

Références bibliographiques :

Aydalet P., *Economie régionale et urbaine*, Economica, 1985.
Tourjansky-Cabart L., *Le développement économique local* PUF Que sais-je ?, 1996.
Longhi C. Spindler J., *Le développement local*, Dexia, LGDJ, 2000.
Dumont L.G., *Economie urbaine*, Litec, 2000.
OCDE, *Réconcilier l'économie et le social*, poche n°12, 1996.
Pecqueur B., *Le développement local*, SYROS, 2002.

HMAMU102 - Droit de l'urbanisme (26 heures CM, 3 ECTS)

Enseignant : Patrick Mazet

Le cours de droit de l'urbanisme et de l'environnement a pour objet :

- de présenter les grands principes de la planification urbaine et d'étudier plus précisément les deux principaux documents d'urbanisme que sont le SCOT et le PLU
- de présenter les principes de l'urbanisme opérationnel et d'étudier plus précisément la ZAC et le lotissement.

Contrôle des connaissances : un devoir écrit avec deux questions.

Références bibliographiques :

Code de l'urbanisme, éd. Dalloz 2005
Jacquot H. et F. Priet, *Droit de l'urbanisme*, Précis Dalloz 5ème éd.

HMAMU103 - Sociologie urbaine (26 heures CM, 3 ECTS)

Enseignante : Brigitte Dussart

L'enseignement proposé reprend les différents thèmes qui ont été à l'origine des thèses et des débats de la sociologie urbaine : la place de la ville dans les problématiques de l'enquête sociale au 19^e en France et aux USA et ses conséquences sur les thèmes de recherche actuels de la sociologie urbaine.

Contrôle des connaissances : réalisation d'un dossier ou d'une fiche de lecture.

Références bibliographiques :

Fijalkow Y., *Sociologie de la ville*. Paris, La Découverte, coll. Repères n°331, 2002

Grafmeyer Y., *Sociologie urbaine*. Paris, Nathan, coll. 128, 1994

Paquot T., Lussault M., Body-Gendrot S. (dir.), *La Ville et l'urbain. L'état des savoirs*. Paris, La Découverte, 2000

HMAMU104 - Politiques urbaines et urbanisme opérationnel (26 heures CM, 3 ECTS)

Enseignants : Agnès Sander, Hervé Vieillard Baron (et professionnels de l'aménagement)

Il s'agit d'initier les étudiants aux politiques urbaines (planification, logement...), aux outils et aux expériences concrètes de l'urbanisme opérationnel ainsi qu'aux acteurs de l'aménagement. On favorisera ainsi une connaissance des métiers et des stratégies qui sont en jeu dans le processus de fabrication de l'espace urbain et du projet.

Contrôle des connaissances : réalisation d'un dossier sur un terme (thème ou outil) d'aménagement urbain dont différentes définitions seront recherchées et critiquées et un ou deux exemples analysés.

Références bibliographiques :

Gaudin J.P., *Les nouvelles politiques urbaines*. PUF. Que sais-je. 1993.

Choay F., *L'urbanisme, utopies et réalités, une anthologie*, Points-Seuil, 1965

Gennestier P., *Vers un nouvel urbanisme, faire la ville, comment ?, pour qui ?*, La Documentation française, 1996

Plan Urbain, *Qui fait la ville aujourd'hui ?, intervention de la puissance publique dans les processus de production urbaine*, MELTT, 1997

Vieillard Baron H., *Les banlieues des singularités françaises aux réalités mondiales*, Hachette, 2001

Roncayolo M., *La ville et ses territoires*. Folio Essais. 1990.

HMAMU105 - Histoire urbaine (12 heures CM, 1,5 ECTS)

Enseignant : Philippe Rivoirard

L'enseignement vise à présenter le fait urbain au cours de l'histoire et les différentes transformations morphologiques des villes :

- analyse de leurs déterminants et des formes adoptées

- examen des grands courants théoriques de l'urbanisme et des réalisations qui en sont issues.

Contrôle des connaissances : Présence au cours + un compte-rendu de cours complété par des observations et des recherches personnelles sur le cours retenu.

Références bibliographiques :

Leonardo Benevolo, *Histoire de la ville*, éditions Parenthèses, Roquevaire, 1983.

Leonardo Benevolo, *Aux sources de l'urbanisme moderne*, Horizons de France, 1972.

Karl Gruber, *Forme et caractère de la ville allemande*, Archives d'Architecture Moderne éditions, Bruxelles, 1985.

Pierre Lavedan, *Histoire de l'urbanisme, Antiquité et moyen âge*, Henri Laurens éd., Paris, 1927 ; *Renaissance et temps modernes*, Henri Laurens éd., Paris, 1941 ; *Epoque contemporaine*, Henri Laurens éd., Paris, 1952.

John W. Reys, *La ville américaine – fondation et projets*, Pierre Mardaga éditeur, Bruxelles, 1981.

HMAMU106 - Morphologie urbaine et initiation à l'architecture (26 heures CM, 3 ECTS)

Enseignante : Laurence Feveile

L'enseignement doit permettre aux étudiants d'acquérir des outils de lecture de la ville et de compréhension des logiques de constitution de la forme urbaine :

- Identification des composantes de l'espace, classement des données, comparaison, hypothèses de formation ;

- Apprentissage du vocabulaire des urbanistes et emploi de quelques-uns des outils ;

- Analyse préalable au diagnostic et à une prise de position déterminante pour le projet.

Contrôle des connaissances : Exercices de travaux dirigés, partiel.

Références bibliographiques :

Mumford, Lewis, *La cité à travers l'histoire*, Editions du Seuil, Paris, 1964.

Panerai, Philippe, Castex, Jean, Depaule, Jean-Charles, *Formes urbaines, de l'îlot à la barre*, Editions Parenthèses, Marseille, 1997-2001 (rééd.).

Pinon, Pierre, *Lire et composer l'espace public*, Editions du STU, Paris,

HMAMU107 - Aménagement en Europe (26 heures CM, 3 ECTS)

Enseignants : **Hervé Vieillard Baron et Frédéric Dufaux**

Cet enseignement permet de fournir aux étudiants des éléments de compréhension des processus historiques, culturels, économiques et sociaux qui contribuent à la construction des territoires européens. Est abordée l'analyse comparée de l'organisation territoriale des différents Etats dans le contexte de l'unification européenne. En outre l'objectif est de donner aux étudiants les moyens d'analyser des logiques à l'oeuvre dans les politiques territoriales et systèmes d'aménagement des différents pays européens.

HMAMU108 - Géographie et études urbaines (26 heures CM, 3 ECTS)

Enseignante : **Colette Vallat**

Cet enseignement questionne la ville dans sa continuité et ses discontinuités spatiales et temporelles. Il s'interroge tout à la fois sur une possible "fin" des villes et sur leur "durabilité" en examinant les mouvements et les pratiques des populations urbaines et en envisageant le poids du mouvement de patrimonialisation dans le contexte d'un monde global.

Contrôle des connaissances : un devoir sur table en fin de semestre.

Références bibliographiques :

J.P Paulet, *Géographie Urbaine*, coll U, 2000.

HMGUF114 - Pratiques de l'aménagement (30 heures TD, 3 ECTS)

HMAMU109 - Politiques urbaines et acteurs de l'aménagement_ (30 heures TD, 3 ECTS)

Enseignants : **Jean-Paul Blais et Agnès Sander**

Ce module, consacré à une semaine de travail de terrain sur un site, est constitué de visites de territoires et projets et de rencontres avec les acteurs locaux. Il permet aux étudiants d'analyser un territoire d'Ile de France : observation de sites, dynamiques locales, stratégies d'aménagement, projets urbains en cours, types de programmation urbaine, système d'acteurs et financements, processus de concertation...

Contrôle des connaissances : un dossier écrit par groupes selon des thèmes prédéfinis sera produit à l'issue de la semaine et donnera lieu à une présentation orale devant un jury. Des comptes- rendus écrits des visites de terrain et des rencontres avec les acteurs accompagneront ce travail.

Références bibliographiques :

Mangin D. et Panerai P (1999) : *Projet urbain*, Ed. Parenthèses.

Masbounig A. et Bourdin A. (2004) : *Un urbanisme des modes de vie*, coll. Ville-Aménagement, Ed. Le Moniteur.

Masbounig A. (2001) : *Fabriquer la ville, outils et méthodes : les aménageurs proposent*, Club ville et aménagement, La Documentation Française.

Verpraet G. (2005) : *Les professionnels de l'urbanisme*, Ed. Economica.

HMGUC104 – UE complémentaire de langue (19h30 TD, 3 ECTS)

L'enseignement d'anglais est assuré par la formation de Master. Les étudiants souhaitant suivre l'enseignement d'une autre langue doivent valider cet enseignement parmi ceux offerts à l'UFR de Langues.

HMGUC104 – Initiation à l'anglais pour aménageurs (19,5 heures TD, 3 ECTS)

Enseignant : **M. O'Brien Castro**

Cet enseignement doit permettre aux étudiants d'acquérir les bases du vocabulaire anglais en aménagement et urbanisme, à partir d'un travail sur différents supports (textes, documents audio-visuels...).

Contrôle des connaissances : exercices écrits et oraux

HMGUL104 – UE libre (26 heures, 3 ECTS)

Un enseignement est à choisir parmi une liste non limitative et parmi les UE proposées par l'Université Paris 10

Enseignements proposés par le département de géographie et l'option recherche du master en aménagement et urbanisme:

- HMGUC304 : Les théories urbaines, du XIXème siècle au Premier XXème siècle : enseignement assuré par l'EAPVS
- HMGUC314 : Les réseaux techniques urbains (A. Sander)
- HMMDR101 : Les campagnes entre mondialisation et urbanisation
- HMMDR 302 : Problèmes d'aménagement des espaces ruraux et péri-urbains (Cours 3)

Année 1, Semestre 2 : 60 heures, 30 ECTS

➤ *HMGUF204 - Travaux Etudiant (18 ECTS)*

L'étudiant a le choix entre :

HMAMU299 – Rapport de recherche

Il s'agit de préparer un mémoire écrit sur un sujet d'aménagement qui donne lieu à une soutenance publique devant un jury composé du directeur du mémoire et d'un autre enseignant de la formation ou d'une personne invité spécifiquement en fonction du sujet.

HMAMU298 – Stage

Il s'agit d'effectuer un stage dans le champ d'aménagement qui s'accompagne d'un rapport écrit explicitant une question particulière analysée au cours du stage.

➤ *HMGUF214 - Initiation aux outils et méthodes (60 heures TD, 12 ECTS)*

HMAMU201 – Méthodologie (20 heures TD, 3 ECTS)

Enseignant : Hervé Vieillard Baron

L'enseignement est centré sur l'apprentissage de la construction du mémoire (problématique et démarches...) et de la mise en œuvre des méthodes de recherche (sources et données...).

Contrôle des connaissances : une note présentant la démarche méthodologique du mémoire ou du rapport de stage

Références bibliographiques :

Collectif, *L'enquête de terrain*, La Découverte/MAUSS, 2003

Becker H., *Ecrire les sciences sociales*, Economica

HMAMU202 - Outils graphiques (16 heures TD, 3 ECTS)

Enseignante : Agnès Sander

L'objectif du cours est d'apprendre aux étudiants à regarder, analyser et comprendre un certain nombre de pièces graphiques, par l'observation et aussi par la réalisation. L'enseignement se décompose en deux grands axes :

- décryptage global des méthodes, cadres et types de représentation, c'est à dire toutes les questions qui concernent les notions d'échelle, de nomenclature et de convention relatives à la production de pièces graphiques dans le cadre de l'aménagement.
- initiation à la lecture, puis à la représentation de plans de diverse nature tels que les coupes, les élévations, la perspective et bien sûr le plan de masse et de situation.

Ces deux grands axes d'études seront ponctués d'exercices d'application simples visant à vérifier la compréhension du cours.

**Contrôle des connaissances : contrôle continu à partir de la réalisation d'exercices d'application (30%) ;
contrôle final (70%)**

Références bibliographiques :

Durand J.P., *La représentation du projet, approche pratique et critique*, Ed de la Villette, 2003.

HMAMU203 - Initiation au SIG (12 heures TD, 3 ECTS)

Enseignante : Julie Robert

L'objectif de cet enseignement est d'initier les étudiants à l'utilisation d'un Système d'Information Géographique (SIG) bureautique : le logiciel ArcView 9.1 de la gamme ESRI, pour la gestion, la visualisation et le géotraitement des données, l'analyse géographique et la cartographie.

Une première étape de familiarisation avec le vocabulaire spécifique, les différentes applications du logiciel (ArcMap, ArcCatalog et ArcToolBox) et la présentation des concepts de base des SIG, permet de former les étudiants à la création, la mise à jour et l'analyse des données spatiales avec les applications d'ArcGIS. L'essentiel des séances est ensuite consacré aux fonctions d'analyse spatiale, d'intégration de données (spatiales et tabulaires), et aux options avancées d'affichage cartographique et de mise en page.

Contrôle des connaissances : Chaque séance s'articule autour d'un projet de carte. Cette carte fait l'objet d'une note, et la moyenne des différents travaux rendus constitue la note de contrôle continu.

HMAMU204 - Statistique et informatique (12 heures TD, 3 ECTS)

Enseignant : Yves Minvielle

Cet enseignement doit permettre l'acquisition des techniques élémentaires du tableur Microsoft Excel afin de traiter des informations statistiques :

- la logique de fonctionnement d'Excel
- les manipulations des cellules ; les références relatives, absolues, semi-relatives
- les fonctions statistiques élémentaires ; les graphiques
- les bases de données, les fonctions afférentes (les fonctions BD), recherche, extraction, filtre, les critères simples et calculés.

Contrôle des connaissances : exercice à la fois pratique (sur ordinateur) et théorique (intégrant des explications écrites).

Références bibliographiques :

- *Excel 98 sur Macintosh™* Valérie GUILLERME - Éditions ENI -
- *Statistiques avec Excel* Jean-Pierre GEORGIN - Eyrolles -
- *L'analyse statistique et spatiale : Statistiques, cartographie, télédétection, SIG* Erwann Minvielle, Sid-Ahmed Souiah - Editeur : Du Temps

Année 2, Semestre 3 : 364 heures, 30 ECTS

Parcours 1 : Politiques urbaines, projet urbain et montage d'opérations

➤ HMGUF304 - Savoirs, outils et pratiques du projet urbain (286 heures, 21 ECTS)

HMAMU301 - Atelier de projet urbain et acteurs (104 heures TD, 10 ECTS)

Enseignants : François Daune, P. Hermet, Laurence Feveile, Pascale Philifert, Agnès Sander

Il s'agit d'un travail en groupe sur un site d'Ile de France qui permet d'appréhender les processus de conception et de montage d'un projet urbain. L'atelier vise à familiariser les étudiants avec les différents systèmes d'acteurs en aménagement et avec les politiques urbaines et outils de l'urbanisme. L'atelier forme les étudiants à la prospection foncière, au diagnostic de site et à la définition des stratégies de développement territorial. Des savoirs et savoir-faire en programmation et composition urbaine, montage opérationnel, faisabilité juridique et financière sont également mobilisés. Animé par plusieurs enseignants et professionnels de différents domaines, l'atelier est également alimenté par les connaissances plus théoriques acquises dans les autres cours, qui lui sont articulés.

Contrôle des connaissances : chaque groupe doit présenter successivement un diagnostic du site retenu, une note de programmation et un dossier de projet. Chacune des phases fait l'objet d'une présentation orale devant l'équipe enseignante.

Références bibliographiques :

- Eleb-Harlé N., *Conception et coordination des projets urbains*, Editions recherches, 2000.
- Hayot A. et Sauvage A. (dir.), *Le projet urbain, enjeux, expérimentations et professions*, Actes du colloque, Editions de la Villette, 2000.
- Mangin D. et Panerai P (1999), *Projet urbain*, Ed. Parenthèses.
- Prost R. (2003), *Projets architecturaux et urbains*, 3volumes, PUCA.
- Espaces et Sociétés, n°105/106, *Projet urbain, maîtrise d'ouvrage, commande*, L'Harmattan, 2001.

HMAMU302 - Montage d'opérations (26 heures CM, 1,5 ECTS)

Enseignante : Isabelle Deluc-Charles

Le montage d'opérations d'aménagement constitue l'objet principal du cours, complété d'une approche, par comparaison, du montage d'opérations immobilières, notamment en logement social. Au delà des typologies opérationnelles, le repérage des méthodologies récurrentes fait apparaître les spécificités de ce champs de la maîtrise d'ouvrage, à replacer dans le processus programmation-montage-conduite d'opération. L'étude de la démarche de montage et des différents volets de la faisabilité s'appuie sur la présentation de cas concrets : opérations d'extension urbaine, de renouvellement urbain, copropriétés dégradées, opérations ANRU.

Contrôle des connaissances : les étudiants doivent produire une note de quelques pages analysant de façon critique le montage d'une opération d'aménagement de leur choix, en projet, en cours ou achevée, et caractérisant notamment

l'action foncière, le programme de travaux, la stratégie commerciale, le cadre juridique et administratif, le bilan financier et le phasage prévus et/ou mis en œuvre par l'aménageur.

Références bibliographiques :

- M. Ricard, J.Y. Martin, S. Demeure, (2004), *La ZAC*, Editions du Moniteur.
J.P. Lacaze, (1991), *Les Méthodes de l'urbanisme*, Que Sais-je ?
Les Cahiers du CR-DSU, (1994), *Les copropriétés des années 60 : un parc fragile*.
J.F. Tribillon, (1991), *L'urbanisme*, Editions La Découverte.
D. Rousseau, G. Vauzeilles, (1992), *L'aménagement Urbain*, Que Sais-je ?
P. Reysset, (1997), *Aménager la Ville*, Edition du Sang de la Terre.
P. Estingoy, M. Rabatel, (2001), *Montage et suivi d'une opération de construction*, Collection Moniteur Référence.

HMAMU303 - Droit de l'urbanisme (26 heures CM, 1,5 ECTS)

Enseignant : Laurent Férygnac

Le cours traite à la fois des outils de planification urbaine (PLU, SCOTT), de l'urbanisme individuel (autorisations d'urbanisme, certificats d'urbanisme), de l'urbanisme opérationnel (procédures de lotissement et de ZAC) et des procédures de protection, que ce soit du patrimoine architectural et urbain (secteurs sauvegardés ZPPAUP...) ou contre les risques et nuisances (PPR, périmètres de protection...).

Contrôle des connaissances : dissertation avec deux sujets au choix.

Références bibliographiques :

- Code de l'urbanisme*, éd. Dalloz 2005
Jacquot H. et F. Priet, *Droit de l'urbanisme*, Précis Dalloz 5ème éd.

HMAMU304 - Programmation (26 heures CM, 1,5 ECTS)

Enseignante : Laurence Schlumberger-Guedj

Le cours de programmation se décompose en 4 temps :

- mise à niveau des connaissances et définitions
- les procédures de marchés publics : consultation, marchés de définition
- la programmation urbaine : définition et étude de cas
- la programmation architecturale: définition et étude de cas

L'enseignement portera sur une approche de la programmation urbaine (équipements, logements, activités, transports...).

Contrôle des connaissances : note de programmation d'un équipement public, réalisée par groupe en lien avec l'atelier de projet urbain.

Références bibliographiques :

- Lécureuil, *La programmation urbaine*, Edition du Moniteur
Publications de la MIQCP concernant les procédures de mises en concurrence
Publications du ministères concernant la programmation d'équipements publics.

HMAMU305 - Architecture (78 heures CM, 3 ECTS)

Enseignants : coordonnés par Laurence Feveile (EAPVS)

Des cours d'architecture adaptés, dispensés par des enseignants de l'EAPVS, viennent compléter la formation (histoire urbaine, paysage, espaces publics, milieux professionnels, rapports entre l'urbanisme et l'architecture ...).

Contrôle des connaissances : variable selon les enseignements

Références bibliographiques : voir les enseignants concernés

HMAMU306 - Finances locales (26 heures CM, 1,5 ECTS)

Enseignant : Frédéric Cessou

L'enseignement, après une approche générale des finances publiques, aborde à la fois les modes de financement des projets locaux d'aménagement et les enjeux actuels du financement des projets d'aménagement.

Contrôle des connaissances : Il est prévu, d'une part, une évaluation basée sur la restitution écrite et orale d'un dossier de recherche collectif conduit sur le terrain, concernant les outils et enjeux financiers liés à un projet réel d'aménagement urbain d'une ville ou une SEM. D'autre part, une dissertation de 2 heures portant sur une question générale devant permettre de restituer les aspects théoriques concernant les finances publiques locales, éclairés par des exemples concrets vus en cours ou observés sur les terrains de recherche.

Références bibliographiques :

- Mekhantar J., *Finances publiques : le budget de l'Etat*, Editions Hachette, collection « Les fondamentaux ».
Picard J.F., *Finances publiques*, Editions Litec.

➤ **HMGUC304 – 2 Enseignements complémentaires (52 heures, 6 ECTS)**

Les enseignements complémentaires comprennent obligatoirement :

- un enseignement de langue (anglais ou autre langue)
- un enseignement à choisir parmi une liste non limitative.

• Anglais pour aménageurs (19,5 heures TD, 3 ECTS)

Enseignante : M. O'Brien Castro

La formation de Master propose un enseignement d'anglais pour aménageurs qui doit faire progresser les étudiants dans l'usage écrit et oral de la langue anglaise dans le domaine de l'aménagement et de l'urbanisme.

Contrôle des connaissances : exposé sur un thème d'aménagement et d'urbanisme

Références bibliographiques :

Caves, Roger (dir.), *Encyclopedia of the City*, London ; New York: Routledge, 2005.

Fyfe, Nicholas R. et Kenny, Judith T. (dir.), *The Urban Geography Reader*, London ; New York: Routledge, 2005.

Birch, Eugenie (dir.), *The Urban and Regional Planning Reader*, London ; New York: Routledge, 2006.

Site d'apprentissage de l'anglais de la BBC :

<http://www.bbc.co.uk/worldservice/learningenglish/>

• Enseignement au choix (26 heures CM, 3 ECTS)

Un enseignement est à choisir parmi une liste non limitative et parmi les UE proposées par l'Université Paris 10.

Enseignements proposés par le département de géographie et l'option recherche du master en aménagement et urbanisme:

- HMGUC304 : Les théories urbaines, du XIXème siècle au Premier XXème siècle : EAPVS
- HMGUC314 : Les réseaux techniques urbains (A. Sander)
- HMMDR101 : Les campagnes entre mondialisation et urbanisation
- HMMDR 302 : Problèmes d'aménagement des espaces ruraux et péri-urbains (Cours 3)
- Nouvelles approches du risque (Cours 1 : Représentation, perception, histoire du risque ou Cours 2 : Vulnérabilités urbaines, approches comparées, vers un développement Responsable Y.Veyret, Paris X).

➤ **HMGUL104 (commun aux deux parcours) – 1 UE libre (26 heures, 3 ECTS)**

Un enseignement est à choisir parmi une liste non limitative et parmi les UE proposées par l'Université Paris 10

Enseignements proposés par le département de géographie et l'option recherche du master en aménagement et urbanisme:

- HMMDR304 Afrique sub-saharienne (appr. régionales)
- HMMDR305 Asie du Sud et du Sud-Est (appr. rég.)
- HMMDR306 Europe de l'Ouest (approches régionales)
- HMMDR Amérique du Nord (approches régionales)
- Séminaires DUC

Parcours 2 « Stratégies territoriales et pratiques de l'aménagement en Europe »

HMGUF314 - Stratégies territoriales et aménagement en Europe (286 heures, 21 ECTS)

HMAMU307 - Systèmes territoriaux en Europe : atelier de stratégies territoriales (26 heures TD, 1,5 ECTS)

Enseignant :

Commençant à mi-semester, cet atelier permettra d'appliquer les connaissances acquises en esquissant par petits groupes d'étudiants, sur un même site en Île-de-France, un diagnostic orienté et une stratégie pour quelques démarches de type SCOT, DTA, paysage UNESCO, Agenda 21 local, pôle d'économie du patrimoine, pôle de compétences, système productif local, grand événement sportif, ville européenne de la culture ...

HMAMU308 - Systèmes d'aménagement comparés (39 heures CM, 3 ECTS)

Enseignant : à désigner

Ce cours situé en première partie du semestre permettra d'aborder les logiques de systèmes d'aménagement de différents pays européens en croisant les problématiques (centralités, gestion du paysage, environnement, équipement, notamment grandes infrastructures, bassins d'emplois...) et les missions (planification spatiale, participation et négociation, programmes de financements, évaluation et rapports, prospective ...).

HMAMU309 - Outils et Pratiques de l'Union européenne (26 heures CM, 1,5 ECTS)

Enseignant : à désigner

L'enseignement portera sur la théorie et la pratique des fonds structurels et leur usage en aménagement.

HMAMU310 - Approche géodynamique des régions en Europe (26 heures CM, 1,5 ECTS)

Enseignant : Frédéric Dufaux

Seront étudiées les dynamiques des régions frontalières françaises confrontées à celle des régions adjacentes, les processus de métropolisation et de déshérence régionale en Europe, le rôle des villes, les cohérences et disparités des grands territoires interrégionaux (Arc Atlantique, méditerranée ...).

HMAMU311 - Etudes et Expériences étrangères (104 heures TD, 7,5 ECTS)

Enseignant : Jean- Paul Blais

Ce cours mettra en perspective, à travers des présentations d'ensemble et de très nombreuses études de cas, les systèmes d'acteurs et les choix stratégiques de problématiques d'aménagement en Europe et dans le pourtour méditerranéen. Il permettra également de valoriser l'expérience internationale des étudiants. En seconde partie de semestre, cet enseignement s'effectuera au sein de l'atelier de stratégies territoriales pour permettre une application concrète aux démarches et au site étudié.

HMAMU312 - Droit de l'aménagement en Europe : approche comparée (26 heures CM, 1,5 ECTS)

Enseignant : à désigner

A travers des interventions comparatives bilatérales (entre la France et un pays étranger), ce cours vise, non seulement, à situer la réglementation française dans le contexte européen, mais également à replacer l'outillage juridique dans le contexte des démarches stratégiques.

HMAMU313 - Préparation du voyage d'études (13 heures TD, 1,5 ECTS)

Enseignant : à désigner

Les étudiants du parcours organisent un voyage d'étude à l'étranger, auquel participe l'ensemble de la promotion.

HMGUC314 – 2 Enseignements complémentaires (52 heures CM, 6 ECTS)

Les enseignements complémentaires comprennent obligatoirement :

- un enseignement de langue (anglais ou autre langue)
- un enseignement à choisir parmi une liste non limitative et parmi les UE proposées par l'Université Paris 10

Enseignements proposés par le département de géographie et l'option recherche du master en aménagement et urbanisme:

- HMGUC304 : Les théories urbaines, du XIXème siècle au Premier XXème siècle : EAPVS
- HMGUC314 : Les réseaux techniques urbains : enseignement assuré par l'UCP
- HMMDR 302 : Problèmes d'aménagement des espaces ruraux et péri-urbains (Cours 3)
- HMMDR101 : Les campagnes entre mondialisation et urbanisation

HMGUL104 commun aux deux parcours – 1 UE libre (26 heures, 3 ECTS)

Un enseignement est à choisir parmi une liste non limitative.

Liste des enseignements proposés :

- Concepts et acteurs du développement
- HMMDR304 Afrique sub-saharienne (appr. régionales)
- HMMDR305 Asie du Sud et du Sud-Est (appr. rég.)
- HMMDR306 Europe de l'Ouest (approches régionales)
- HMMDR Amérique du Nord (approches régionales)
- Séminaires DUC

➤ **HMAMU414 – Travail d'étude (12 ECTS), de Février à Mai**

HMAMU498 – Méthodologie de travail d'étude (12 ECTS)

Enseignants : Jean-Paul Blais, Frédéric Dufaux, Pascale Philifert, Agnès Sander, Colette Vallat, Hervé Vieillard Baron

Le travail d'étude est réalisé par groupe de 4 ou 5 et répond à une commande réelle d'un organisme professionnel. Il donne lieu au rendu d'un rapport écrit et illustré et à une soutenance publique devant un jury composé des enseignants de la formation, et des professionnels responsables de la commande de l'étude.

Commandes-études réalisées en 2006-2007 :

- EPASA : « Les promenades urbaines autour du projet des terrasses de Nanterre, (projet grand axe de la Défense) »
- DDE 92 : « Diagnostic territorial : échangeur Velizy-Villacoublay »
- Communauté d'agglomération Evry Centre Essonne : « Diagnostic et propositions de requalification du centre urbain d'Evry »
- SNCF-Transilien : « Adaptation de la signalétique aux handicaps cognitifs : aménagement de la gare-laboratoire de Gagny »
- PUCA (Ministère de l'Équipement et de l'Urbanisme) : « L'avenir des périphéries urbaines : vivre en ville hors des villes »

➤ **HMGUF404 – Stage (18 ECTS), de Juin à Septembre**

HMAMU499 – Rapport de stage (18 ECTS)

Le stage obligatoire au sein d'organismes d'aménagement et d'urbanisme de trois mois clôt la formation. Il est sanctionné par un rapport de stage faisant l'objet d'une soutenance collective.

Tableau récapitulatif des enseignements

Semestre 1

Intitulé de l'unité d'enseignement	Crédits	Volume horaire			
		CM	TD	TP	Travail personnel
HMGUF104 Acquisition des savoirs fondamentaux en aménagement et urbanisme	21	182h			200h
- HMAMU101 Economie urbaine et développement local	1,5	14h			20h
- HMAMU102 Droit de l'urbanisme					
- HMAMU103 Sociologie urbaine	3	26h			30h
- HMAMU104 Politiques urbaines et urbanisme opérationnel	3	26h			30h
- HMAMU105 Histoire urbaine	3	26h			30h
- HMAMU106 Morpho. urbaine et initiation à l'archi.	1,5	12h			20h
- HMAMU107 Aménagement en Europe	3	26h			30h
- HMAMU108 Géographie et études urbaines	3	26h			20h
	3	26h			20h
HMGUF114 Pratiques de l'aménagement	3		30h		30h
- HMAMU109 Pol urbaines et acteurs de l'aménagement					
HMGUC104 Enseignement de langue	3		19,30h		20h
HMGUL104 Enseignement libre (au choix, EC dans liste conseillée)	3	26h			30h
TOTAL	30	208h	49,30h		280h

Semestre 2

Intitulé de l'unité d'enseignement	Crédits	Volume horaire			
		CM	TD	TP	Travail personnel
HMGUF204 Travaux étudiant	18				500h
- HMAMU299 Rapport de recherche					
- ou HMAMU298 Stage					
HMGUF214 Initiation aux outils et méthodes	12		60h		40h
- HMAMU201 Méthodologie	3		20h		10h
- HMAMU202 Outils graphiques	3		16h		10h
- HMAMU203 Outils cartographiques/SIG	3		12h		10h
- HMAMU204 Statistique et informatique	3		12h		10h
TOTAL	30		60		540h

HMGUL104 Enseignement libre Liste

Semestre 1 M1	Semestre 2 M1
<ul style="list-style-type: none"> - Les théories urbaines, du XIXème siècle au Premier XXème siècle : EAPVS - Les réseaux techniques urbains UCP - HMMDR101 : Les campagnes entre mondialisation et urbanisation - HMMDR 302 : Problèmes d'aménagement des espaces ruraux et péri-urbains (Cours 3) 	

Parcours Politiques urbaines, projet urbain et montage d'opérations

Semestre 3

Intitulé de l'unité d'enseignement	Crédits	Volume horaire			
		CM	TD	TP	Travail personnel
HMGUF304 Savoirs, outils et pratiques du projet urbain	21	182h	104h		250h
- HMAMU301 Atelier de projet urbain et acteurs					
- HMAMU302 Montage d'opérations	10		104h		120h
- HMAMU303 Droit de l'urbanisme					
- HMAMU304 Programmation	1,5	26h			20h
- HMAMU305 Architecture	1,5	26h			20h
- HMAMU306 Finances locales	1,5	26h			20h
	5	78h			50h
	1,5	26h			20h
HMGUC304 Enseignements complémentaires	6	26h	19,30 h		60h
- Langue	3		19,30 h		20h
- 1 EC à choisir dans liste	3	26h			40h
HMGUL304 Enseignement libre (au choix, EC dans liste conseillée)	3	26h			40h
TOTAL	30	234h	123,30		350h

Parcours Stratégies territoriales et pratiques de l'aménagement en Europe

Semestre 3

Intitulé de l'unité d'enseignement	Crédits	Volume horaire			
		CM	TD	TP	Travail personnel
HMGUF314 Stratégies territoriales et aménagement en Europe	21	143h	143h		250h
- HMAMU307 Systèmes territoriaux en Europe	1,5		26h		20h
- HMAMU308 Syst. d'aménagement comparés	3	39h			20h
- HMAMU309 Outils et Pratiques de l'UE	1,5	26h			20h
- HMAMU310 Appr. géodynamique des régions en Europe	1,5	26h			20h
- HMAMU311 Etudes et Expériences étrangères	7,5		104h		110h
- HMAMU312 Droit de l'aménagement en Europe	1,5	26h			20h
- HMAMU313 Préparation du voyage d'études	1,5		13h		20h
- Langue	3	26h			20h
HMGUC314 Enseignements complémentaires	6	52h			40h
- 2 EC à choisir dans liste	2 x 3	2 x 26h			
HMGUL304 Enseignement libre ou langue plutôt (au choix, EC dans liste conseillée)	3	26h			40h
TOTAL	30	221h	143h		330h

Semestre 4

Intitulé de l'unité d'enseignement	Crédits	Volume horaire			
		CM	TD	TP	Travail personnel
HMGUF404 Stage	18				400h
- HMAMU499 Rapport					
HLGUF414 Travail d'étude	12		10h		300h
- HMAMU498 Méthodologie du travail d'étude					
TOTAL	30		10h		700h

Options

Semestre 1 M2	Semestre 2 M2
HMGUC304 et HMGUC314 Liste - Les théories urbaines, du XIXème siècle au Premier XXème siècle : EAPVS - Les réseaux techniques urbains UCP - HMMDR101 : Les campagnes entre mondialisation et urbanisation - HMMDR 302 : Problèmes d'aménagement des espaces ruraux et péri-urbains (Cours 3) - Langue	
HMGUL304 Libre Liste - HMMDR304 Afrique sub-saharienne (appr. régionales) - HMMDR305 Asie du Sud et du Sud-Est (appr. rég.) - HMMDR306 Europe de l'Ouest (approches régionales) - HMMDR Amérique du Nord (approches régionales)	

Modalités de contrôle des connaissances

Le premier semestre (Master première année) comprend deux unités d'enseignement fondamentale, une unité d'enseignement complémentaire de langue vivante et une unité d'enseignement libre.

L'UE HMGUF104, fondamentale, est évaluée par 6 notes attribuées respectivement pour chacun des enseignements qui la composent.

L'UE HMGUF114, fondamentale, est évaluée par la réalisation d'un dossier de synthèse, réalisé collectivement et faisant l'objet d'une présentation orale.

L'UE de langue (HMGUC104) est évaluée par un travail écrit et un travail oral.

Le second semestre (Master première année) comprend deux unités d'enseignement fondamentale. La première correspond au rapport de recherche (HMAMU299) ou de stage (HMAMU298) et la seconde (HMGUF214) à l'initiation aux outils et méthodes.

La première UE fondamentale est évaluée sur la base d'un rapport écrit et d'une soutenance orale.

La seconde UE fondamentale est évaluée par 4 notes attribuées respectivement pour chacun des enseignements qui la composent.

Le troisième semestre (Master deuxième année) est constitué de deux parcours :

- le *premier parcours* « Politiques urbaines, projet urbain et montage d'opérations » comprend une unité d'enseignement fondamentale (HMGUF304), une unité d'enseignement complémentaire (HMGUC304) avec deux options et une unité libre (HMGUL304).

L'UE HMGUF304, fondamentale, est évaluée par 6 notes attribuées respectivement pour chacun des enseignements qui la composent.

- le *second parcours* « Stratégies territoriales en Europe » comprend une unité d'enseignement fondamentale (HMGUF314), une unité d'enseignement complémentaire (HMGUC314) avec deux options et une unité libre (HMGUL304).

L'UE HMGUF314, fondamentale, est évaluée par 8 notes attribuées respectivement pour chacun des enseignements qui la composent.

Le quatrième semestre (Master deuxième année), commun aux deux parcours, comprend une unité d'enseignement fondamentale qui correspond au travail d'étude (HMAMU498) et une unité d'enseignement fondamentale correspondant au stage (HMAMU499).

Ces deux unités d'enseignement sont évaluées sur la base d'un rapport (d'étude et de stage) et d'une soutenance orale.

L'assiduité est requise pour tous les enseignements. Elle est matérialisée par la signature d'une feuille de présence propre à chaque cours. La validation des notes est conditionnée par l'assiduité.

La **compensation des notes** est possible entre les UE d'un même semestre mais il n'y a pas de compensation entre les semestres.

Liste des Enseignants

➤ Universitaires :

Nom	Prénom	Grade	Université / UFR de rattachement	Implication dans le master
Dufaux	Frédéric	MCF	SSA	Cours Aménagement en Europe (M2), Outils cartographiques (M2)
Dussart	Brigitte	MCF	SSA	Cours sociologie urbaine (M1)
Philifert	Pascale	MCF	SSA	Responsable parcours 1 « Projet urbain » et cours (M1 et M2)
Robert	Julie	Ingénieur d'études	SSA	Cours outils (M1)
Sander	Agnès	MCF	SSA	Responsable année M1 Cours outils graphiques (M1)
Vallat	Colette	PR	SSA	Cours géographie urbaine (M1) et dans parcours 1, M2
Vieillard Baron	Hervé	PR	SSA	Cours aménagement en Europe et méthodologie (M1)
Veyret	Yvette	PR	SSA	Cours optionnel sur l'environnement

➤ Autres personnels rattachés à l'Université Paris X :

Nom	Prénom	Grade	Fonction exercée	Implication dans le master
Carré	Denis	CR1	Chercheur CNRS	Cours économie urbaine (M1)

➤ ENSA Paris Val de Seine et CRH Cressac (UMR LOUEST)

Nom	Prénom	Grade	Université / UFR de rattachement	Implication dans le master
Croizé	Jean-Claude	PR	EAPVS	Cours architecture (parcours 1, M2)
Daune	François	MA ass	EAPVS	Cours/atelier projet urbain (parcours 1, M2)
Feveile	Laurence	MA ass	EAPVS	Responsable du module architecture et cours en architecture en M1 et M2 (projet urbain)
Pélissier	Alain	Professeur	EAPVS	Cours optionnel
Rivoirard	Philippe	MA ass	EAPVS	Cours architecture (M1, et parcours 1, M2)

➤ **Professionnels de l'Aménagement et de l'Urbanisme :**

Nom	Prénom	Organisation / Entreprise	Fonction exercée	Implication dans le master
Blais	Jean Paul	Ministère Equipement (PUCA)	Chargé de programmes	Cours (M1, M2), responsable stages et liens avec le milieu professionnel
Cessou	Frédéric	Mairie Gennevilliers	Direction financière	Cours finances locales (Parcours 1, M2)
Deluc-Charles	Isabelle	AFTRP	Chargée d'opérations	Cours montage d'opérations (parcours 1, M2)
Doucet	Cyril	Kaufman and Broad	Chargé de programmes	Cours promotion immobilière (M1)
Dress	Philippe	Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat	Directeur Technique Adjoint	Cours sur la réhabilitation (M2)
Férignac	Laurent	Cabinet privé	Avocat	Cours de droit de l'urbanisme (M2)
Hermet	Philippe	AFTRP	Chargé d'opérations	Cours foncier (parcours 1, M2)
Madry	Pascal	Cabinet Bérénice	Chargé d'études	Cours urbanisme commercial (M1)*
Mandon	Olivier	IAURIF	Chargé d'études	Cours Politique de la ville (M1)
Mazet	Patrick	DGUHC, Ministère Equipement,	Responsable de service	Cours droit de l'urbanisme (M1)
Minvielle	Yves	Ministère Education	Professeur	Cours outils (M1)
Schlumberger- Guedj	Laurence	Agence privée architecture	programmiste	Cours programmation, (parcours 1, M2)

Validation des enseignements et structuration des parcours de formation

Principes généraux

Les parcours de formation doivent être organisés de façon à permettre une progression pédagogiquement cohérente des étudiants à l'intérieur. En particulier, celle-ci doit être assurée pour les enseignements fondamentaux. Dès lors, la construction des parcours est liée aux règles de validation des enseignements et aux règles de passage d'un semestre à un autre.

De ce point de vue, l'établissement a distingué la licence du master. Dans la première, l'accent est mis sur l'acquisition des fondamentaux mais aussi sur le fait que l'étudiant, en particulier la première année, a besoin d'un temps d'adaptation plus ou moins long, qui peut excéder le semestre universitaire.

Il s'ensuit :

une annualisation de la licence dans le sens où est instaurée une compensation entre les semestres 1 et 2, les semestres 3 et 4 et les semestres 5 et 6.

L'instauration d'une double moyenne en licence pour le passage au niveau supérieur. L'étudiant doit obtenir un résultat supérieur ou égal à 10 à la moyenne des unités d'enseignement et un résultat supérieur ou égal à 10 à la moyenne des unités d'enseignement fondamental.

En master, l'établissement a défini une règle commune pour la première année. Dans celle-ci, il n'y a plus de compensation annuelle. La compensation entre les unités d'enseignement est uniquement semestrielle. Compte tenu du niveau atteint et des règles qui prévalent en licence, il n'a pas été considéré comme utile de maintenir le système de la double moyenne.

En deuxième année de Master, il n'y a pas de règles communes à l'établissement. Toutefois celui-ci impose que les règles soient communes à toutes les spécialités d'une même mention.

Les modalités de contrôle des connaissances et les formules d'examen

La formule d'examen décrit pour chaque étudiant et pour chaque étape de diplôme à laquelle il est inscrit administrativement et pédagogiquement, les modalités de son évaluation. Trois formules d'examen peuvent être appliquées :

- *La formule d'examen standard*
- *La formule d'examen pour l'enseignement à distance*
- *La formule d'examen dérogatoire*

La formule d'examen standard :

Elle s'applique à tous les étudiants sauf à ceux qui préparent leur(s) diplôme(s) dans le cadre de l'enseignement à distance et sauf dérogation. Pour chaque élément pédagogique (UE ou EC) au niveau duquel s'opère l'évaluation de l'étudiant, elle peut se décliner en deux versions : le contrôle continu et l'examen terminal.

Le contrôle continu est une succession d'épreuves, de nature diverse, qui vise à vérifier ponctuellement les acquis de l'étudiant. Ces épreuves sont appelées **travaux ponctuels**. A ces travaux ponctuels peut s'ajouter une **épreuve finale** qui est une épreuve récapitulative se déroulant à la fin de l'enseignement. Cette épreuve finale peut prendre deux formes :

1. Le **devoir final** organisé et corrigé par l'enseignant dans le cadre des groupes qui composent la population inscrite à l'élément pédagogique.
2. **Le partiel**, épreuve organisée et corrigée sous la direction du responsable de l'équipe pédagogique, commune à tous les étudiants inscrits à l'élément pédagogique.

L'examen terminal est une épreuve récapitulative se déroulant à l'issue de l'enseignement et commune à l'ensemble de la population étudiante inscrite à l'élément pédagogique considéré.

La formule d'examen pour l'enseignement à distance :

Elle s'applique à tous les étudiants qui souhaitent et peuvent bénéficier de l'enseignement à distance. Elle prend exclusivement la forme et pour tous les éléments constitutifs, de l'étape de diplôme ou du diplôme, auxquels est inscrit l'étudiant, d'un **examen annuel terminal**.

La formule d'examen dérogatoire :

Elle s'applique aux étudiants qui ne peuvent pas ou ne souhaitent pas bénéficier de l'enseignement à distance mais qui sont dispensés d'assiduité aux enseignements présentiels délivrés en groupe. Elle prend la forme exclusive et pour tous les éléments pédagogiques de l'étape de diplôme ou du diplôme, auxquels est inscrit l'étudiant d'un **examen terminal dérogatoire**.

La prise en compte des absences, des dispenses et des crédits acquis

Les absences :

Un étudiant reconnu absent au cours du semestre à plus de trois séances de travaux dirigés ou à plus de trois séances de travaux pratiques organisés dans le cadre d'un élément pédagogique est déclaré défaillant à celui-ci, que l'absence soit justifiée ou non.

Un étudiant reconnu absent à une épreuve d'un élément constitutif d'une UE ou à une épreuve d'une UE, est déclaré défaillant à cet élément pédagogique, que l'absence soit justifiée ou non

Dès lors que l'étudiant est déclaré défaillant à un EC ou à une UE, les compensations ne peuvent plus s'effectuer.

Les dispenses

Une dispense d'enseignement est l'autorisation pour un étudiant à ne pas suivre l'enseignement relatif à un élément pédagogique. Cependant celui-ci doit obligatoirement passer les examens.

Une dispense d'examen est en plus de l'autorisation de ne pas suivre l'enseignement relatif à un élément pédagogique, l'autorisation de ne pas passer les épreuves qui y sont associées.

Une dispense est valable uniquement pour l'année en cours.

Un étudiant dispensé d'examen sur un élément pédagogique particulier voit celui-ci neutraliser dans le calcul des résultats par l'affectation d'un coefficient de pondération égal à zéro. Les crédits associés à cet élément ne sont acquis qu'à l'issue de la session d'examen suite à l'obtention de l'UE, du semestre ou de l'année.

La validation des acquis

L'étudiant qui bénéficie de validations d'acquis au titre d'éléments constitutifs ou d'unités d'enseignement acquis et capitalisés voit les crédits correspondants transférés. Les éléments pédagogiques ainsi validés sont neutralisés dans la détermination des résultats par l'affectation d'un coefficient de pondération égal à zéro .

Les règles de compensation, de capitalisation et de progression en licence

La composition des unités d'enseignement

Disposition n°1 : Une unité d'enseignement peut être composée d'un ou de plusieurs éléments constitutifs et l'évaluation des étudiants peut être organisée, y compris lorsqu'il y a plusieurs éléments constitutifs au niveau de l'UE.

La détermination du résultat de l'étudiant

Disposition n°2 : Si l'évaluation des étudiants s'opère au niveau de chacun des éléments constitutifs de l'UE, le résultat obtenu à celle-ci est donné par la moyenne pondérée des notes acquises aux éléments constitutifs (compensation intra UE).

Disposition n°3 : Les UE d'un même semestre se compensent entre elles compte tenu de leur coefficient de pondération (Compensation intra semestre)

Disposition n°4 : Les premier et deuxième semestres de la licence se compensent. Il en est de même des troisième et quatrième semestres et des cinquième et sixième semestres.

Disposition n°5 : Si le résultat obtenu à l'année est supérieur ou égal à 10, et si la moyenne obtenue aux UE fondamentales, compte tenu des coefficients de pondération est supérieur ou égal à 10 l'étudiant est déclaré admis. Une mention est alors attribuée selon le résultat obtenu à l'année :

Sinon l'étudiant est déclaré non admis.

Si la compensation ne peut s'effectuer en raison d'une défaillance à un EC, à une UE ou à un semestre, l'étudiant est déclaré défaillant

Disposition n°6 : Si le résultat obtenu à un semestre est supérieur ou égal à 10, et si la moyenne obtenue aux UE fondamentales du semestre est supérieure ou égale à 10 l'étudiant est déclaré admis à celui-ci. Cependant, aucune mention n'est attribuée.

Si le résultat obtenu au semestre est inférieur à 10 mais que l'étudiant est admis à l'année, il est aussi déclaré admis par compensation au semestre considéré.

Si le résultat obtenu au semestre est inférieur à 10 et que l'étudiant est non admis à l'année, il est aussi déclaré non admis au semestre considéré.

Si la compensation au sein du semestre ne peut s'effectuer en raison d'une défaillance à un EC ou, à une UE l'étudiant est déclaré défaillant.

Disposition n°7 : Si le résultat obtenu à une UE est supérieur ou égal à 10, l'étudiant est déclaré admis à celle-ci. Cependant, aucune mention n'est attribuée.

Si le résultat obtenu à une UE est inférieur à 10 mais que l'étudiant est admis, par compensation ou non, au semestre qui comprend cette UE il est déclaré admis par compensation à celle-ci.

Si le résultat obtenu à une UE est inférieur à 10 et que l'étudiant est non admis au semestre qui comprend cette UE, il est déclaré non admis à cette UE.

Si la compensation ne peut s'effectuer en raison d'une défaillance à un EC, l'étudiant est déclaré défaillant à cette UE.

La capitalisation des unités d'enseignement

Disposition n°8 : Une unité d'enseignement est acquise et capitalisée dès lors que l'étudiant est déclaré admis ou admis par compensation à celle-ci.

Disposition n°9 : Les éléments constitutifs des unités d'enseignement non acquises sont capitalisables dès lors que l'évaluation des étudiants est organisée au niveau de chaque EC et que la note obtenue soit supérieure ou égale à 10.

La progression dans les parcours de formation

Disposition n°10 : L'étudiant inscrit à une année n est autorisé à poursuivre à l'année n+1 dès lors qu'il est admis à l'année n.

L'étudiant inscrit à une année n et non admis à celle-ci est autorisé à poursuivre conditionnellement en année n+1 à condition qu'il ne lui manque au maximum que la validation d'un seul semestre ou qu'il ait obtenu au moins 10 à la moyenne des UE fondamentales de l'année n .

Disposition n°11 : L'étudiant inscrit dans une majeure peut se réorienter de droit dans la discipline mineure qu'il a suivie à la condition qu'il ait obtenu au moins 10 de moyenne aux UE de cette discipline.

Disposition n°12 : Les Unités d'enseignement de langue sont organisées par niveau. Un étudiant ne peut s'inscrire à l'UE de langue du niveau supérieur à celui de la dernière UE de langue à laquelle il a été inscrit que s'il a obtenu une note supérieure ou égale à 10 à cette dernière.

Les règles de compensation, de capitalisation et de progression en master

La composition des unités d'enseignement

Disposition n°13 : Une unité d'enseignement peut être composée d'un ou de plusieurs éléments constitutifs et l'évaluation des étudiants peut être organisée, y compris lorsqu'il y a plusieurs éléments constitutifs au niveau de l'UE.

La détermination du résultat de l'étudiant en première année de Master

Disposition n°14 : Si l'évaluation des étudiants s'opère au niveau de chacun des éléments constitutifs de l'UE, le résultat obtenu à celle-ci est donné par la moyenne pondérée des notes acquises aux éléments constitutifs (compensation intra UE).

Disposition n°15 : Les UE d'un même semestre se compensent entre elles compte tenu de leur coefficient de pondération (Compensation intra semestre).

Disposition n°16 : Si le résultat obtenu à un semestre est supérieur ou égal à 10, l'étudiant est déclaré admis à celui-ci. Une mention est alors attribuée selon le résultat obtenu :

Sinon l'étudiant est déclaré non admis

Si la compensation ne peut s'effectuer en raison d'une défaillance à un EC ou à une UE l'étudiant est déclaré défaillant..

Disposition n°17 : Si le résultat obtenu à une UE est supérieur ou égal à 10, l'étudiant est déclaré admis à celle-ci. Cependant, aucune mention n'est attribuée.

Si le résultat obtenu à une UE est inférieur à 10 mais que l'étudiant est admis, par compensation ou non, au semestre qui comprend cette UE il est déclaré admis par compensation à celle-ci.

Si le résultat obtenu à une UE est inférieur à 10 et que l'étudiant est non admis au semestre qui comprend cette UE, il est déclaré non admis à cette UE.

Si la compensation ne peut s'effectuer en raison d'une défaillance à un EC, l'étudiant est déclaré défaillant à cette UE.

La détermination du résultat de l'étudiant en deuxième année de Master

Disposition n°18 : Chaque équipe de formation détermine les modalités de compensation et de capitalisation. Ces modalités doivent être identiques pour toutes les spécialités d'une même mention.

La capitalisation des unités d'enseignement

Disposition n°19 : Une unité d'enseignement est acquise et capitalisée dès lors que l'étudiant est déclaré admis ou admis par compensation à celle-ci.

Disposition n°20 : Les éléments constitutifs des unités d'enseignement non acquises sont capitalisables dès lors que l'évaluation des étudiants est organisée au niveau de chaque EC et que la note obtenue soit supérieure ou égale à 10..

Règles relatives aux enseignements de langue vivante étrangère

Disposition n°21 : Les Unités d'enseignement de langue sont organisées par niveau. Un étudiant ne peut s'inscrire à l'UE de langue du niveau supérieur à celui de la dernière UE de langue à laquelle il a été inscrit que s'il a obtenu une note supérieure ou égale à 10 à cette dernière.

L'organisation de l'année universitaire

Disposition n°22 : L'organisation de l'année universitaire est annuelle.

Disposition n°23 : Les inscriptions pédagogiques sont annuelles.

Disposition n°24 : Les étudiants bénéficient de deux sessions d'examen. La première session se déroule à l'issue de chaque semestre et l'évaluation porte sur les enseignements qu'y sont dispensés. La seconde session se déroule en une seule fois et l'évaluation porte sur les enseignements dispensés au premier et second semestres de l'année universitaire.

CHARTRE DES EXAMENS

(votée par le CEVU du 15/05/95 et le CA du 22/05/95 et actualisée par le CEVU du 17/06/2002 et ratifiée par le CA du 24/06/2002)

La chartre des examens a pour but d'assurer la régularité dans la forme des examens de l'Université afin de garantir la qualité des diplômes décernés et, à cette fin, elle énonce des principes et énumère des droits et devoirs des enseignants, des étudiants et des personnels administratifs de l'Université.

Elle s'applique à toutes les UFR, instituts et services communs pour tous les partiels de la formule d'examen standard et pour tous les examens terminaux des formules d'examen standard, pour l'enseignement à distance et dérogatoire.

Les mêmes règles s'appliquent en principe aux étudiants présentant un handicap, y compris lorsqu'ils bénéficient d'aménagements en leur faveur (temps majoré, assistance d'un secrétariat ou aide technique, etc.).

1/ LES ENSEIGNANTS

Les enseignants doivent, pour les matières dont ils ont la responsabilité, fournir un sujet, en précisant la durée de l'épreuve, la modalité et, s'il y a lieu, les documents et matériels autorisés pour cette épreuve.

Ils doivent surveiller personnellement et effectivement le déroulement de l'examen, en corriger les copies, reporter les notes sur les documents adéquats et participer aux délibérations de jury rendant ces notes définitives, et, conformément aux dispositions réglementaires, ils doivent recevoir les étudiants qui en font la demande après la délibération.

2/ LES ETUDIANTS

L'étudiant doit respecter les règles usuelles des examens ainsi que celles qui sont propres à l'épreuve qui leur est proposée. Il est notamment rappelé :

1) L'étudiant doit composer personnellement et seul, sous réserve des dispositions applicables aux étudiants handicapés. Il ne doit pas communiquer avec les étudiants qui composent dans la même salle.

2) Les étudiants présentant un handicap (provisoire ou permanent) doivent obligatoirement avoir consulté le service de Médecine Préventive (SMPU) avant la période de préparation des sessions d'examens. Le SMPU détermine les mesures d'aménagements spécifiques (temps majoré, assistance technique, secrétariat...) individuelles et les communique aux UFR.

Dans les cas exceptionnels où certaines règles communes s'avèreraient inapplicables aux étudiants handicapés bénéficiant de mesures d'aménagements, les problèmes particuliers devront être examinés et réglés, dans la période de préparation de chaque session, par une commission réunissant, sous la présidence du Vice-Président du CEVU, les responsables du SMPU, du Service Handicaps et Accessibilités, les responsables administratifs et les responsables pédagogiques (le directeur de l'UFR ou un enseignant appartenant à l'équipe de direction de l'UFR) de chaque UFR. En cas d'urgence, les décisions devront être prises par le Directeur de l'UFR ou son représentant. Les litiges sont tranchés par le Président de l'Université.

3) L'étudiant ne doit pas conserver par-devers lui de documents relatifs à l'épreuve en cours sauf indications contraires portées sur le sujet. Quand des documents, nécessaires à l'épreuve, sont apportés par l'étudiant, ils sont à son usage et ne doivent pas être communiqués à d'autres. Il ne doit disposer d'aucun matériel de télécommunication.

4) L'étudiant compose sur une copie anonymable, des intercalaires et des brouillons fournis par l'Université. Il doit remettre une copie et une seule, même blanche. Les copies et intercalaires, avant, durant et après l'examen sont et restent la propriété de l'Université.

5) Aucun étudiant ne peut abandonner l'épreuve durant le premier tiers de sa durée, ni avant la formalité d'émargement. Celui qui quitte la salle d'examen sans remettre de copie sera considéré comme défaillant.

6) L'étudiant qui arriverait après la distribution des sujets, est autorisé à composer pendant le temps restant. Il est entendu que cette possibilité n'est accordée que si son retard n'excède pas le tiers du temps de l'épreuve et si aucun sujet n'a été sorti de la salle.

7) Les étudiants ont droit à passer leurs épreuves dans les meilleures conditions. En particulier, ils ne doivent pas être au coude à coude et la circulation du personnel chargé de la surveillance ou de l'émargement, doit être rendue possible en laissant vide une travée sur deux. L'interdiction de fumer prescrite par la loi doit être absolue. Les étudiants ne doivent pas être gênés par des conversations inopportunes.

8) La sortie durant l'épreuve est exceptionnelle, ne peut intervenir avant le premier tiers de sa durée et ne peut être autorisée qu'à un étudiant à la fois dans le cas où la disposition des lieux ne permet pas d'avoir des toilettes attenantes à la salle d'examen. L'étudiant ne devra emporter ni sujet, ni copie, ni communiquer, ni consulter de document ayant trait à l'épreuve. Tout manquement, toute absence indûment prolongée, seront impérativement consignés au procès verbal de l'épreuve.

9) L'étudiant a le droit de voir une fois sa copie d'examen, en présence d'un membre du personnel enseignant ou du personnel administratif, ce droit peut s'exercer pendant une année après la délibération de jury ayant rendu la note définitive. Durant cette consultation, l'Administration ne se dessaisit pas de la copie. L'étudiant peut demander, à ses frais, une reproduction de sa copie d'examen.

3/ LE PERSONNEL ADMINISTRATIF

Le personnel administratif concourt au bon déroulement des épreuves d'examens qui ont lieu dans l'Université, notamment :

- en fournissant la liste d'émargement des étudiants de l'épreuve,
- en préparant les salles et disposant les copies selon le plan prévu,
- en prenant les dispositions adaptées aux étudiants handicapés,
- en s'assurant, le cas échéant, assisté du responsable de la salle, de l'identité de l'étudiant, et en le faisant émarger,
- en assistant au décompte des copies en fin d'épreuve,
- en conservant les notes et les copies des examens terminaux après délibérations.

En aucun cas, le personnel administratif ne peut se substituer aux enseignants pour les tâches qui leur incombent.

4/ LES ÉPREUVES

Les partiels et les examens terminaux (Les épreuves d'examen) se déroulent dans les locaux désignés par le Président de l'Université ou son représentant ; elles sont organisées de telle manière que nul ne puisse mettre en doute la validité des notes et diplômes qu'elles contribuent à décerner. Les dispositions suivantes précisent leur organisation :

- 1) Tous les étudiants inscrits à un même élément constitutif et à une même formule d'examen (formule d'examen standard, formule d'examen pour l'enseignement à distance ou formule d'examen dérogatoire) subissent des épreuves de même type et de même nature.
- 2) Les épreuves sont organisées de manière à minimiser les chevauchements. Les UFR prennent les dispositions quand les chevauchements sont inévitables.
- 3) Seuls sont admis à pénétrer dans la salle et à composer les étudiants inscrits à l'épreuve dans le mode de contrôle correspondant. Si un étudiant affirme devoir composer et ne figure pas sur la liste d'émargement, il compose sous réserve de vérification, son nom est ajouté à la liste d'émargement. Au cas où l'étudiant aurait composé à tort, la note de cette nouvelle composition ne peut en aucun cas modifier une note précédente éventuelle.
- 4) L'ouverture des sujets est effectuée par les enseignants responsables avant la distribution des sujets.
- 5) Les épreuves sont surveillées par au moins deux enseignants, dont l'un de la matière enseignée. En cas de pluralité de salles, l'enseignant responsable de la matière assurera la coordination entre les salles.
- 6) L'identité des étudiants qui composent est vérifiée par la présentation de la carte d'étudiant ou, à défaut, d'une pièce avec photographie justifiant son identité ; ils signent la feuille d'émargement qui est conservée par l'Administration avec les copies dont elle suit le sort.
- 7) A l'issue de l'épreuve, toutes les copies remises doivent être anonymes. L'anonymat ne peut être levé qu'au moment de la collecte des notes.
- 8) Pour chaque épreuve, il est dressé un procès-verbal d'examen comportant la date et la nature de l'épreuve, le nom et l'émargement des surveillants, le nombre de signatures et celui des copies relevées, ainsi que les incidents de toute nature, y compris les fraudes et tentatives de fraudes, qui ont marqué l'épreuve et pourraient entacher sa validité partielle ou totale.

5/ LES JURYS

Les jurys sont désignés par le Président de l'Université. Ils sont constitués des enseignants ayant contribué à la formation, et d'eux seuls. Le secrétaire des étudiants handicapés est présent à titre consultatif. Les jurys délibèrent souverainement sur les résultats qui leur sont communiqués en vue de décerner les diplômes ; ils arrêtent la liste des étudiants reçus et décernent les mentions. Lorsque des notes sont modifiées par le jury pour admettre un candidat, la mention passable (délibération spéciale) figure sur le procès-verbal collectif de délibération.

- 1) Rendues définitives par la délibération, les notes ne peuvent être modifiées que par le jury, et seulement en cas d'erreur matérielle. En cas d'impossibilité de réunir le jury, le Président du jury et le directeur de l'UFR procèdent à la rectification et en informent le Président de l'Université.
- 2) Les jurys sont informés des fraudes, tentatives de fraude et présomptions de fraude qui ont été notées durant l'épreuve. Ils transmettent les faits à la section disciplinaire de l'Université.

6/ LES FRAUDES

Les fraudes aux examens sont des délits de nature disciplinaire régies par la loi du 23 décembre 1901. Les fraudes de quelque nature qu'elles soient doivent être mentionnées sur le procès-verbal si elles sont décelées au cours de l'épreuve. En cas de flagrant délit, le responsable saisit les pièces en cause pour les joindre au rapport qu'il établira. En cas de substitution de personnes, troubles persistants, insultes ou menaces envers les enseignants ou le personnel, etc. le responsable de la salle, agissant par délégation du Président, peut procéder à l'expulsion immédiate du ou des fautifs. Dans des cas plus graves, l'épreuve peut être annulée et reportée.

L'établissement du procès verbal sur les faits constatés n'interrompt pas le déroulement des épreuves.

Le responsable note les faits et rédige un rapport circonstancié. Les témoins éventuels contresignent le rapport qui est présenté au Président de l'Université pour saisine de la section disciplinaire.

Si la fraude est décelée lors de la correction des épreuves, un rapport est établi dans les mêmes conditions.

Les fraudes portant sur des objets autres que les examens : production de certificats frauduleux ou falsifiés ; falsification de documents, certificats et diplômes de l'Université sont transmis à la justice civile avec une plainte pour faux en écritures publiques, indépendamment de l'action devant la section disciplinaire de l'Université.

LEXIQUE

Structures :

U.F.R. : Unité de Formation et de Recherche

S.S.A. : Sciences Sociales et Administration ; UFR regroupant six départements : Administration Economique & Sociale (A.E.S.), Ethnologie, Géographie-Aménagement, Histoire, Histoire de l'Art et Archéologie, Sociologie.

Etudes et diplômes :

Le système des diplômes est structuré en trois niveaux. A chacun de ces niveaux, correspond un grade universitaire obtenu par l'accumulation de crédits :

1^{er} niveau : grade de Licence (BAC + 3)

2^{ème} niveau : grade de Master (BAC + 5)

3^{ème} niveau : grade de Doctorat (BAC + 8)

Enseignements :

CM : Cours Magistraux

TD : Travaux Dirigés

UE : Unité d'Enseignement ; regroupement d'un ensemble d'enseignements

EC : Eléments Constitutif, terme désignant chacun des enseignements dispensés durant un semestre dans le cadre d'une UE.

Contrôle des connaissances :

Examen standard : Régime normal d'évaluation (Contrôle Continu)

Examen dérogatoire : Autre régime d'évaluation en fin de semestre, réservé aux étudiants qui en font une demande justifiée.

Travaux ponctuels : épreuve écrite faite en temps limité

Examen : épreuve écrite en temps limité réservée aux étudiants inscrits en système dérogatoire de contrôle.

Compensation : moyenne entre des EC d'une même UE et moyenne entre les UE

Coefficient : facteur qui permet de moduler la valeur d'un EC ou d'une UE dans les calculs de compensation.

Equivalence : dispense accordée par la commission d'équivalence des disciplines au vu d'acquis antérieurs.

Validation des acquis : reconnaissance officielle des EC, des UE et des diplômes obtenus. Cette validation est régie par voie réglementaire.

Conversion : équivalence accordée par la validation d'UE ou d'EC obtenus dans un régime d'études antérieur.

Sessions d'examens : sessions d'examens terminaux et de partiels organisées à la fin des deux semestres. La session d'examens de septembre est ouverte aux étudiants des deux régimes d'évaluation et comprend des épreuves pour les EC du premier et du second semestres.

ECTS (European Credit Transfert System) : Crédits associés à un enseignement et constitue une unité de compte commune.